

Robert MONIER  
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Décision du 25/07/2019  
N° E19000115/64

*Enquête publique relative à la demande de la société Tarmac Aéosave d'exploiter une nouvelle activité de peinture sur aéronefs, de créer de nouvelles aires de parkings d'avions ainsi qu'un hangar lié au stockage logistique.*

**Autorité organisatrice Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées**

**Maître d'ouvrage Société Tarmac Aerosave**

## RAPPORT APRES ENQUETE

### **4- LISTE DES PIECES ANNEXES.**

**La totalité des pièces annexes listées ci-dessous a été jointe au registre d'enquête et adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.**

**Les pièces annexes concernant les plans et schémas ont été également adressées à M. le Président du Tribunal Administratif de Pau,**

N°1- Décision de désignation du Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Pau.

N°2- Arrêté préfectoral de mise à enquête publique.

N°3 A- Avis d'enquête publique.

N° 3 B - Implantations avis d'enquête D 936, aéroport TLP et site exploitant.

N° 3 C, D, E et F- Insertion presse.

Robert MONIER  
Commissaire enquêteur

Décision du 25/07/2019  
n°E19000115/64

N°20- Avis de l'Autorité Environnementale du 09/09/2019.

N° 21 A et B- Courrier de la Préfecture des Hautes-Pyrénées à l'exploitant en date du 19/09/2019 et mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de l'Autorité Environnementale du 09/09/2019.

N°21 C- Photographie du lieu de localisation sur le site de la Fauvette pitchou.

N°22- Logigramme des phasages de l'activité peinture.

N°23 A et B- Lettre du Commissaire enquêteur à l'exploitant et réponse de ce dernier concernant des demandes d'informations (les procédures de protections collectives et individuelles concernant les personnes travaillant dans l'atelier peinture, modalités d'acquisition des superficies concernant les extensions projetées).

N°24- Courrier adressé par le commissaire enquêteur au Syndicat mixte Pyrenia.

N° 25 A à C – Photographies du dispositif de séparation des eaux de process et de ruissellement de l'aire de découpe.

N° 26 – Texte observation adressée par voie électronique.

N° 27- Procès-verbal d'observations.

N° 28 – Courriel de l'exploitant suite à la remise du procès-verbal d'observations et accusé de réception du commissaire enquêteur.

**Fait à Séméac, le 16 décembre 2019.**

**Le Commissaire Enquêteur**



**Robert MONIER.**

Pièce annexée  
n° 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

25/07/2019

N° E19000115 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

**CODE : 2**

Vu enregistrée le 24/07/2019, la lettre par laquelle le Préfet des Hautes-Pyrénées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*La demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle activité de peinture sur aéronefs par la société Tarmac-Aérosave. ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

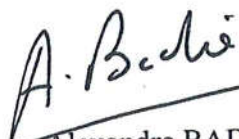
**ARTICLE 1** : M. Robert MONIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le préfet des Hautes-Pyrénées, à M. le directeur de la société Tarmac Aérosave et à M. Robert MONIER.

Fait à Pau, le 25/07/2019

Le Président,



Alexandre BADIE



Pièce annexée  
n° 2

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial

Pôle Environnement et Procédures Publiques

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêté préfectoral n° 2019-10-11-01 PEPP  
portant ouverture d'une enquête publique**

-----  
**Demande d'autorisation en vue de l'exploitation d'une  
activité de peinture et de la modification des activités ICPE  
existantes de la SAS « TARMAC AEROSAVE »  
- communes d'Azereix et d'Ossun -**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées**

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants relatifs aux projets soumis à l'évaluation environnementale, ainsi que ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 portant sur le champ d'application, la procédure et le déroulement de l'enquête publique ;

**VU** l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

**Considérant** le dossier déposé en préfecture, le 28 février 2017 et complété en dernier lieu le 25 juin 2019, par lequel la SAS TARMAC AEROSAVE demande l'autorisation d'exploiter une activité de peinture et de modifier les activités ICPE existantes sur le site qu'elle exploite sur les communes d'Azereix et d'Ossun ;

**Considérant** le rapport de recevabilité du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, unité territoriale des Hautes-Pyrénées/Gers, du 9 juillet 2019 ;

**Considérant** l'avis de l'autorité environnementale (AE), en date du 9 septembre 2019 ;

**Considérant** le mémoire en réponse à cet avis de l'AE transmis le 2 octobre 2019 ;

**Considérant** la décision n° E19000115/64 du 25 juillet 2019 de M. le Président du Tribunal administratif de Pau, désignant M. Robert MONIER, en qualité de commissaire enquêteur ;

**Considérant** que la demande précitée concerne des activités relevant des installations classées pour la protection de l'environnement et auxquelles s'applique la procédure d'autorisation ;

**Sur proposition** de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 : Objet et durée de l'enquête.**

**Durant 33 jours consécutifs, du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus**, il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation formulée par la SAS TARMAC AEROSAVE, en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes sur son site implanté sur les communes d'AZEREIX et de OSSUN.

Les communes concernées par cette enquête sont Azereix (siège de l'enquête), Ossun (2nd lieu d'enquête) ainsi que Juillan, Lanne, Adé et Louey situées dans le rayon d'affiche de 2km pour l'enquête publique.

### **ARTICLE 2 : Information sur le dossier**

Toute information sur ce dossier pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructures- HSE à la SAS TARMAC AEROSAVE - Tél. : 05.62.42.89.90 - [sebastien.medan@tarmacerosave.aero](mailto:sebastien.medan@tarmacerosave.aero) – SAS TARMAC AEROSAVE - L'aérodrome - 65380 Azereix

### **ARTICLE 3 : Communes concernées par l'enquête**

Les communes concernées par cette enquête sont :

- Azereix (siège de l'enquête) et Ossun (2nd lieu d'enquête) en tant que communes du lieu d'implantation du site de TARMAC AEROSAVE ;
- Juillan, Lanne, Adé et Louey situées dans le rayon d'affiche de 2 km pour l'enquête publique.

### **ARTICLE 4 : Désignation du commissaire enquêteur**

M. Robert MONIER, cadre retraité de la poste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

### **ARTICLE 5 : Publicité de l'enquête**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'ouverture d'enquête sera affiché dans les communes d'Azereix, Ossun, Juillan, Lanne, Adé et Louey, sur les panneaux habituels destinés à l'information du public et autres points d'affichage, et porté à sa connaissance par tous autres procédés en usage.

Au terme de l'enquête, les maires des communes concernées attesteront de l'accomplissement de cette formalité qui devra être effectuée **au plus tard le 19 octobre 2019**.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, le pétitionnaire procédera à l'affichage du même avis sur les sites prévus de façon à ce qu'il soit visible des voies publiques. Les affiches présentes sur les lieux devront être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé.

Cet avis sera par ailleurs publié en caractères apparents par les soins de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, aux frais du demandeur, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département des Hautes-Pyrénées. quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci,

Le présent arrêté et l'avis d'enquête seront également publiés sur le site des services de l'Etat dans les Hautes-Pyrénées à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

#### **ARTICLE 6 : Dossier d'enquête**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'AE et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairies d'Azereix, siège de l'enquête, et d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (Azereix : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 – Ossun : lundi-mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 – mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00) ;
- en version dématérialisée :
  - \* sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux mentionnés ci-dessus ;
  - \* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « enquêtes publiques programmées ou en cours ».

#### **ARTICLE 7 : Observations du public**

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet en mairies d'Azereix et d'Ossun ;
- envoyées par courrier à l'attention de « M. Robert MONIER » commissaire enquêteur », à la mairie d'Azereix, siège de l'enquête (Mairie - Place de la Mairie – 65380 AZEREIX) ; - transmises par courriel à [pref-ddae-tarmac@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-ddae-tarmac@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête DDAE TARMAC ». *Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo.*

Les courriers et documents déposés en mairies seront annexés au registre d'enquête de la mairie correspondante dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête (Azereix) et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 12 heures, le vendredi 6 décembre 2019, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences organisées :

- le lundi 4 novembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix,
- le vendredi 22 novembre de 16 à 19 heures à la mairie d'Ossun,
- le vendredi 6 décembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix.

#### **ARTICLE 8 : Avis des collectivités**

En application de l'article R 512-20 du code de l'environnement (version en vigueur à la date du dépôt du dossier), les conseils municipaux des communes du lieu d'implantation (Azereix et Ossun) ainsi que ceux des communes concernées par le rayon d'affichage (Adé, Juillan, Lanne et Louey) seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation requise, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard, dans les 15 jours suivant sa clôture. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard le 21 décembre 2019. Dans les mêmes conditions de délais, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées sera consultée pour avis.

### **ARTICLE 9 : Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai d'enquête, soit le 6 décembre 2019 à 12 heures, les registres et documents annexés seront remis sans délai, par les maires d'Azereix et d'Ossun à M. le commissaire enquêteur qui procédera à la clôture du registre.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le demandeur disposera d'un délai de quinze jours pour produire un mémoire en réponse.

### **ARTICLE 10 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées les registres d'enquête et toutes les pièces annexées, accompagnés de 5 exemplaires papier de son rapport et de ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Une version dématérialisée du rapport et des conclusions sera également remise en préfecture.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairies d'Azereix et d'Ossun.

Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat, pendant un an, à l'adresse <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>,

### **ARTICLE 11 : Communication des pièces du dossier**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement – Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 09)

- du dossier d'enquête dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,
- des observations émises durant la consultation,
- du rapport et des conclusions rendus par le commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

### **ARTICLE 12 : Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête**

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées prendra un arrêté d'autorisation complémentaire assorti de prescriptions ou une décision de refus motivée.

### **ARTICLE 13: Exécution du présent arrêté**

- M. le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Pyrénées,
- MM les Maires des communes d'Azereix, Ossun, Juillan, Lanne, Adé et Louey,
- M. Robert MONIER, Commissaire Enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée :

\* pour notification à la SAS TARMAC AEROSAVE

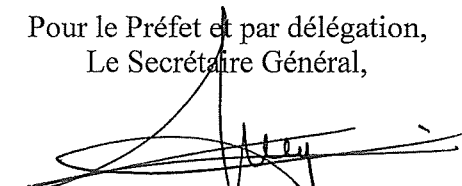
\* pour information à :

- l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers de la DREAL Occitanie,
- la Direction départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées,
- la Délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS Occitanie,

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- l'Unité Départementale 65 de la DIRECCTE Occitanie,
- le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire.

Tarbes, le 11 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU





PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Pièce annexée  
n° 3A

Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial

Pôle Environnement et Procédures Publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Installations classées pour la protection de l'environnement  
Procédure d'autorisation en vue de l'exploitation d'une activité  
de peinture et de la modification des activités ICPE existantes  
de la SAS « TARMAC AEROSAVE »  
- communes d'Azereix et d'Ossun -**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique **durant 33 jours consécutifs, du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus** sur la demande d'autorisation, au titre des ICPE, déposée par la SAS «TARMAC AEROSAVE» en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes, sur son site implanté sur les communes d'Azereix et d'Ossun.

À l'issue de cette enquête publique, le Préfet prendra un arrêté d'autorisation complémentaire assorti de prescriptions ou une décision de refus motivée.

Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructures- HSE - Tél. : 05.62.42.89.90 - [sebastien.medan@tarmacaerosave.aero](mailto:sebastien.medan@tarmacaerosave.aero) - SAS TARMAC AEROSAVE - L'aérodrome - 65380 Azereix.

M. Robert MONIER, cadre retraité de la Poste, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les communes concernées par cette enquête sont Azereix (siège de l'enquête), Ossun, Juillan, Lanne, Adé et Louey.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'AE et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairies d'Azereix, siège de l'enquête, et d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (Azereix : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 – Ossun : lundi-mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 – mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00) ;

- en version dématérialisée :

\* sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux mentionnés ci-dessus ;

\* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « enquêtes publiques programmées ou en cours ».

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Azereix et d'Ossun ;

- envoyées par courrier à l'attention de « M. Robert MONIER » commissaire enquêteur », à la mairie d'Azereix, siège de l'enquête (Mairie Place de la Mairie – 65380 AZEREIX) ;

- transmises par courriel à [pref-ddae-tarmac@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-ddae-tarmac@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête DDAE TARMAC ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête de la mairie correspondante dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 12 heures le vendredi 6 décembre 2019, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences organisées :

- le lundi 4 novembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix,
- le vendredi 22 novembre de 16 à 19 heures à la mairie d'Ossun,
- le vendredi 6 décembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairies d'Azereix et d'Ossun, et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse ; <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publicques-r124.html> - rubrique « historique des enquêtes clôturées »- sous rubrique « ICPE »).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ( Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle – CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

Tarbes, le **11 OCT. 2019**

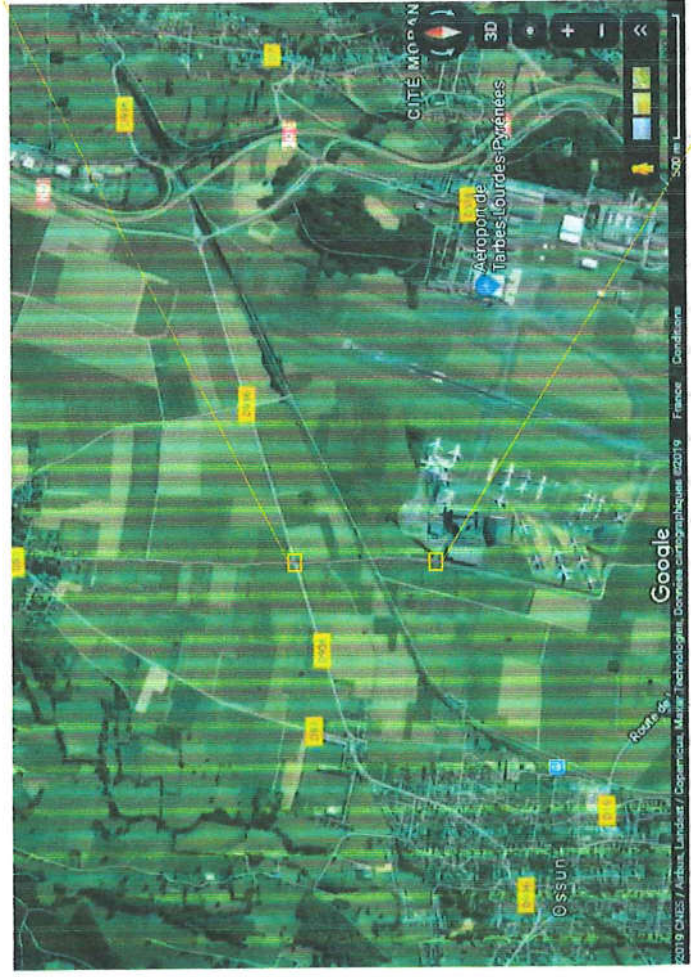
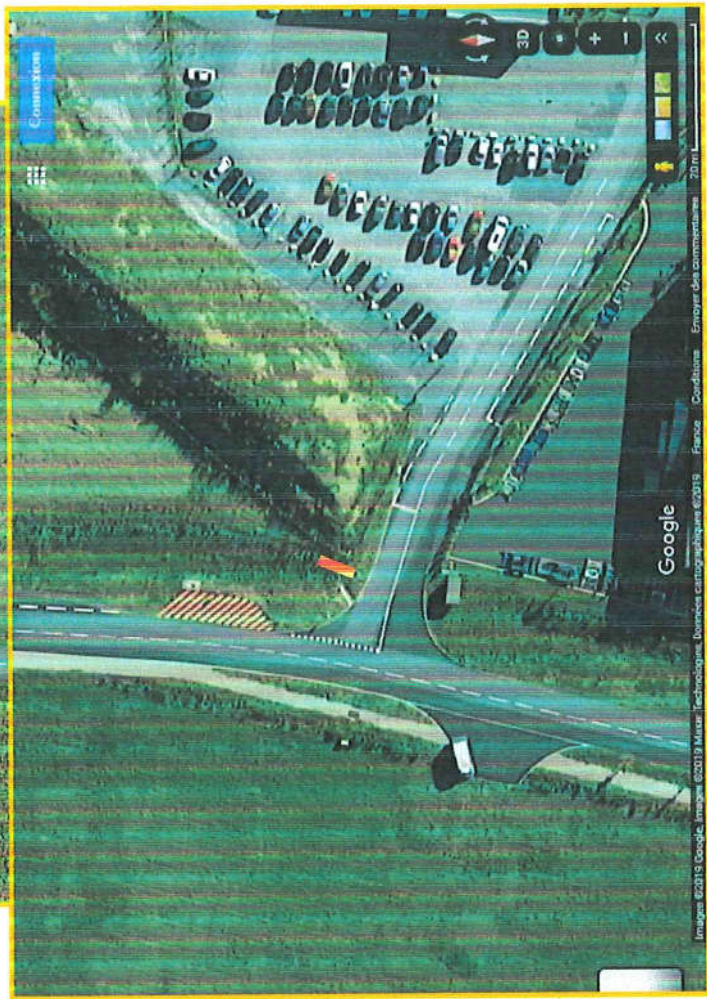
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Samuel BOUJU

# Tarmac Aerosave – Implantation des panneaux d'avis d'enquête autour du site

Pièce annexe  
n° 3B



29 32 35 36  
64 65 67 70

**JOKER**  
0 910 770

Application  
fdj.fr

1 gagnant en France\*\* à 1 000 000 €

OTU 140 2448

Vendredi 18 octobre 2019

A gagner, soit de 37 000 000 €\* + 1 000 000 €\* à 8 000 000 €\*

Application fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...  
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Résultats des tirages du mercredi 16 octobre 2019

23 24 28 31  
59 64 69 70

**JOKER**  
2 169 614

fdj.fr

21 22 24 29  
59 61 62 64

**JOKER**  
3 243 390

Application fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...  
APPEL NON SURTAXÉ

Résultats du tirage du mercredi 16 octobre 2019

5 18 19 30 35 2

Aucun gagnant.

5 NIS NUMÉROS + 5 chiffres	3	100 000 €
4 NIS NUMÉROS + 4 chiffres	26	1 000 €
3 NIS NUMÉROS + 3 chiffres	332	500 €
2 NIS NUMÉROS + 2 chiffres	1 517	50 €
1 NIS NUMÉRO + 1 chiffre	17 471	20 €
0 NIS NUMÉRO	22 946	10 €
1 NIS NUMÉRO	258 240	5 €
0 NIS NUMÉRO	286 251	2,20 €

10 codes LOTO gagnants à 20 000 €

A 4625 2097 B 3056 7815 C 3559 6888 F 3802 6966 H 7960 3826  
P 4102 5778 Q 4283 8314 R 7460 2087 S 6184 9790 V 6347 9513

**JOKER** 3 243 390 160 728 jeux gagnants unitaires à ce tirage

A gagner, au tirage LOTO du samedi 19 octobre 2019 :  
**4 000 000 €\***

Application fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, ISOLEMENT...  
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

le passe ma petite annonce dans

Par téléphone : **04.3000.7000**  
(appel non surtaxé prix d'un appel local)

Règlement par CB  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

contacts, rencontres, voyance

**MR MADOU**  
Voyant - Médium  
Connu pour son efficacité et son travail rapide de à résoudre tous vos problèmes  
Facilité de paiement  
**07 54 11 53 99**

**PROFESSEUR TASSI**  
Voyant Médium Célébre guérisseur  
Résout tous vos problèmes  
Spécialiste du retour de l'Être aimé  
Chance - Protection  
Pbs familiaux  
Entreprise en difficulté  
Impuissance sexuelle, etc.  
**06 48 52 56 50**

**ARA VOYANCE**  
VOYANT MÉDIUM GUÉRISSEUR  
SCALISTE DES TRAVAUX OCCULTES  
AMOUR - CHANCE - FAMILLE - ETC.  
**6 43 38 67 50**  
RCS 350 085 189 000 24

nion rencontres

FEMMES

**5 61 07 69 69**  
**ELEPHONE ROSE**  
Dialogue coquin  
CS-Mt-Ck (tech)

**Alicia** jolie divorcée de 50a  
ch hom sérieux et discret  
pr sorties et soirées en duo.  
Je réponds au **09 78 06 43 83**  
(Appel gratuit)

Des expertes du  
**SEXE AU TÉLÉPHONE**  
te chauffe  
**EN DIRECT et SANS ATTENTE**  
au **0895 895 738** (p.80€/mn)

Des femmes te font l'amour  
**EN DIRECT**  
au **0895 500 590**  
(0,80€/min)

45 ans, encore très bien  
coaxé. **MARLENE**,  
pr sortie sexy chiches et colin  
pour plaisir sex ou en  
désir de  
Depuis au  
**08 95 07 92 31**

**DIANA**, 47a, jolie, fraîche,  
originale de Mexique,  
dy parler français et en  
normale gourmande.  
Me 11a  
**08 95 69 14 03**

**HOMMES**

**RENCONTRES H/H**  
discret sur Midi-Pyrénées  
**08 95 02 05 50**  
0,80€/mn (tech)

**RÉPUBLIQUE des Pyrénées**  
S.A.S. La Nouvelle République des Pyrénées  
Société par Actions Simplifiée au capital de 610.400€  
Siège social : 54, av. Bertrand-Barrière - 65007 Tarbes

Président Directeur Général, Directeur de la publication : **Jean-Michel BAYLET**  
Directeur Général Délégué : **Jean-Nicolas BAYLET**  
Rédacteur en chef : **Jean-Louis TOULOUZE**  
Principal associé : Groupe La Dépêche du Midi.  
Diffusion moyenne 2016 : 10241 exemplaires - N° CPPAP : 0420 C86479 - ISSN 1146-447X  
Impression : Groupe La Dépêche du Midi - Avenue Jean-Baylet - 31095 TOULOUSE.  
Origine géographique du papier : Espagne, composé à 100% de fibres recyclées, certifié PEFC, l'approvisionnement : P=0,77mg par exemplaire.  
DIRECTION ADMINISTRATION, REDACTION : 54, av. Bertrand-Barrière, BP 730 65007 TARBES Cedex. Tél. 05.62.44.65.65  
PUBLICITÉ : Groupe Dépêche, 1 place de Ventun, 65000 Tarbes. Tél. 05.62.33.73.10  
ABONNEMENTS : 09.77.40.65.65 - abonnements@npyrenees.com

Rièce amorce n° 35

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES  
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APOUI TERRITORIAL  
PÔLE ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES PUBLIQUES

Installations classées pour la protection de l'environnement  
Procédure d'autorisation en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification des activités ICPE existantes de la SAS « TARMAC AEROSAVE » - communes d'Azereix et d'Ossun -

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique durant 33 jours consécutifs, du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus sur la demande d'autorisation, au titre des ICPE, déposée par la SAS « TARMAC AEROSAVE » en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes, sur son site implanté sur les communes d'Azereix et d'Ossun.

A l'issue de cette enquête publique, le Préfet prendra un arrêté d'autorisation complémentaire assorti de prescriptions ou une décision de refus motivée. Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructures- HSE - Tél. : 05.62.42.89.90 - sebastien.medan@tarmacerosave.aero - SAS TARMAC AEROSAVE - L'aérodrome - 65380 Azereix. Robert MONIER, cadre retraité de la Poste, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Les communes concernées par cette enquête sont Azereix (siège de l'enquête), Ossun, Juillan, Lanne, Adé et Louey.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'AE et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairies d'Azereix, siège de l'enquête, et d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (Azereix : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 - Ossun : lundi-mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 - mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00);
- en version dématérialisée :
- \* sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux mentionnés ci-dessus ;
- \* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gov.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « enquêtes publiques programmées ou en cours ».

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :  
- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Azereix et d'Ossun ;  
- envoyées par courrier à l'attention de « M. Robert MONIER, commissaire enquêteur », à la mairie d'Azereix, siège de l'enquête (Mairie Place de la Mairie - 65380 AZEREIX) ;  
- transmises par courriel à [pref-ddae-tarmac@hautes-pyrenees.gov.fr](mailto:pref-ddae-tarmac@hautes-pyrenees.gov.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête DDAE TARMAC ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête de la mairie correspondante dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 12 heures le vendredi 6 décembre 2019, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences organisées :  
- le lundi 4 novembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix,  
- le vendredi 22 novembre de 16 à 19 heures à la mairie d'Ossun,  
- le vendredi 6 décembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairies d'Azereix et d'Ossun, et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gov.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « historique des enquêtes clôturées » - sous rubrique « ICPE »).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

Tarbes, le 11 octobre 2019  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
Samuel BOUJU

**119** Parce que des solutions existent...

Le 119 est un numéro d'appel gratuit, accessible 24h sur 24h de toute la France (Ile de la Réunion et Guyane). Le 119 peut être appelé d'une cabine téléphonique sans carte. Il n'apparaît pas sur la facture détaillée de France Telecom.  
Le 119 s'adresse à toute personne confrontée à une situation de mauvais traitements à enfants. Vous pouvez retrouver le 119 et obtenir plus d'informations sur internet : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

ME SOURIANTE, châtain aux yeux... elle aime cuisiner, faire de la pâtisserie, de la décoration. Sa recherche habiter ensemble. Elle a envie de remettre de la gaieté dans sa vie, sortir de la monotonie, elle pense qu'elle peut encore avoir des bons moments à vivre. D 0681

• COQUETTE ET DISTINGUÉE, veuve, 71 ans, elle prend la vie toujours du bon côté, à la fois calme et pleine de gaieté, elle aime tout simplement les sorties, les balades, aller danser si

• D'UNE GRANDE GENTILLESSE ET SIMPLICITÉ, il saura vous accueillir tout simplement. D'une grande bonté, 62 ans. Il saura vous apprécier et vous aimez tel que vous êtes, vous êtes simple. Vous aimez les fleurs. Le jardin lui aussi ! Il veut rompre cette solitude, ce manque de partage, et a envie de faire de simples sorties à la campagne. Divorcé, retraité à son compte. D 0725

• SOIGNE, DÉTERMINÉ, SPORTIF, bel homme, allure sportive, 63 ans, il saura vous séduire par

En a 2019 d'Ag; sera vem soit d'inf ciati relat Loca Le s mair La p délit la Lour vise secte une matic part, règle meil cons Au t n'1 c du B d'Ag; exar sonr conc trice des i ficat l'issi tran: Pyrê Le d les p Code seroi lls s1 jours du l 13ht! Le d mis vant fr. Il j infoi mair d'Ag; au 1 Tarb; au p et d papi Mm; trice Elle mair date - ma - sar - jeu - ver Penc pour cons à ce à l'a la CC PLU par i enq; Cetti vem Tout publ Elod glon Télé persi cati la

# Amorces légales

Pièce amorce n°3D

Communauté d'Azeretx et d'Ossun.

**SCP C. AMELHAUD A.A., J.F. ARIÈS A.A. - S. BERNARD BROUCARET - J. FOURALI A. LANGLA - J.C. SEMMARTIN A.A.**  
**Avocats Associés**  
 1 Cours Gambetta - B.P. 536 65000 TARBES CEDEX  
 Tél : 05.62.56.33.33 - Fax : 05.62.56.95.59.

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

IMMEUBLE EN NATURE DE BATIMENT INDUSTRIEL  
 SIS COMMUNE DE TARBES (HP), 12 AVENUE DES TILLEULS

La vente aura lieu le **JEUDI 21 NOVEMBRE 2019** à 9 heures à l'audience des ventes du Juge de l'exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de TARBES, au Palais de Justice de ladite ville, salle 2, au plus offrant et dernier enchérisseur. **LA VENTE EST POURSUMIVIE A LA REQUETE DE :**  
**LA SCAMIA PYRENEES-GARONNE, Société Coopérative de caution mutuelle à capital variable,** inscrite sous le numéro SIREN 780 112 603 - RCS de TOULOUSE, dont le siège social est 33-43 Avenue Georges Pompidou - 31135 BALMA CEDEX.

**Ayant pour Avocat Maître Jessica FOURALI, membre de la SCP C. AMELHAUD A.A. - J.F. ARIÈS A.A. - S. BERNARD BROUCARET - J. FOURALI - A. LANGLA - J.C. SEMMARTIN A.A. Avocats Associés.**

**DESIGNATION DES BIENS A VENDRE - MISE A PRIX :**  
 Un immeuble situé sur la Commune de TARBES (Hautes-Pyrénées), 12 Avenue des Tilleuls, en nature de bâtiment industriel, figurant au cadastre de ladite commune :

( Section AK, N° 220 pour 3a, 96ca.  
 Occupation : Bail commercial annexé au CCV)  
**MISE A PRIX : EN UN SEUL LOT : ..... 110.000,00 € (CENT DIX MILLE EUROS)**

**VISITE DES LIEUX :**

**Le VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019** de 16 h. à 17 h. par Maître MIQUEL, Huissier de Justice à TARBES. Tél. 05.62.93.10.24. - Rendez-vous sur les lieux.  
**RECEPTION DES ENCHÈRES :**  
 Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de TARBES.  
 tout acquéreur potentiel qui souhaitera pousser les enchères devra préalablement déposer entre les mains de son Avocat un chèque de banque de 10 % du montant de la mise à prix à titre de garantie (avec un minimum de 3000 € décret n° 2009-160 du 12/02/2009). Pour tous renseignements complémentaires relatifs à la vente, consulter le Cahier des Conditions de Vente N° 18/07/1740 déposé au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de TARBES ou s'adresser à la SCP C. AMELHAUD A.A. - J.F. ARIÈS A.A. - S. BERNARD BROUCARET - J. FOURALI - A. LANGLA - J.C. SEMMARTIN A.A. Avocats poursuivant la vente ou à tout autre avocat du Barreau de TARBES.  
 Fait à TARBES, le 11 OCTOBRE 2019.  
 Jessica FOURALI, Avocat signé.

### CONSTITUTION

**Etude de Maîtres  
 Raphaël TACHOT & Sylvie COMTE**

Notaires associés titulaires  
 ZAC de Pey-21 rue du Pré du Roy  
 et à BIZANOS (65430) 26 Boulevard  
 du Commandant Mouroche, 65430

Suivant acte reçu par Maître Sylvie COMTE, le 01/10/2019, enregistré à SPE PAU 1<sup>re</sup> le 04/10/2019 Dossier n° 2019 00049166 réf. 6404P01 2019N 01219 a été constituée une société CIV-

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVEZAC PRAT LAHITTE du 11/09/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : CHRISIAURON. Siège social : 8, Chemin de la Fontaine, 65130 AVEZAC PRAT LAHITTE. Objet social : l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édiffica-



CHAMBRE DES NOTAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE  
 Membre de l'Ordre National des Notaires de France

et la gestion à des fins patrimoniales, l'usage, la jouissance et la disposition de valeurs mobilières et de tous instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers y compris toute prise de participation dans toute société civile ou commerciale ; Gérance : Mme VAURIOT Laetitia demeurant 15 Rue Georges Ledormeur 65000 TARBES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TARBES

Par ASSP du 09/10/2019, il a été constituée une SAS à associé unique dénommée BOCLED. Siège social : 199 rue Marchal Foch 65700 MAUBOURGUET. Capital : 1000€ Objet : la programmation informatique. Président : M. Mahieu TUJACUÉ 199 rue Marchal Foch 65700 MAUBOURGUET. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de TARBES.

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société à responsabilité limitée, qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES, dénommée LARDOISE, au capital de 10.000 € ayant pour objet les activités de restauration et de traiteur, dont le siège social est à LOUDENVILLE (65510), 4, chemin du Rioutier et dont les gérants sont Monsieur Rémi LAUHAUD, demeurant à ADREVILLE-POUCHÈRES (65240), 2, rue de l'Eglise et Monsieur Michel DELCOR, demeurant à ADREVILLE-POUCHÈRES (65240), 11, rue d'Arribaut.

**ETUDE DE MAÎTRES ANNAUD FROUGIER ET PIERRE CABAL,**  
 (PYRENEES-ATLANTIQUES)  
 5, ALLEE DES 4 SAISONS.

Suivant acte reçu par Maître Annaud FROUGIER Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Arnaud FROUGIER et Pierre CABAL » titulaire d'un Office Notarial à SERNES-CASTET (Pyrénées-Atlantiques), 5, Allée des 4 Saisons sousigné, le 2 octobre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant

la gestion à des fins patrimoniales, l'usage, la jouissance et la disposition de valeurs mobilières et de tous instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers y compris toute prise de participation dans toute société civile ou commerciale ; Gérance : Mme VAURIOT Laetitia demeurant 15 Rue Georges Ledormeur 65000 TARBES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TARBES

**ESCALIERS HEVIE COCHARD**  
 Société Par Actions simplifiée  
 Au capital de 8 000€  
 Siège social :  
 16 bis Chemin d'Ouz 65420 IBOUS  
 813 091 046 RCS TARBES

D'une décision de l'associé unique en date à IBOS du 27 septembre 2019, il résulte qu'il n'est pas procédé au remplacement de Madame Catherine COCHARD, démissionnaire de son poste de Directeur Général à compter de ce même date.  
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de TARBES.  
 Pour avis, le représentant légal.

**GERANGE**  
**BOULANGERIE BARZU**  
 Société à responsabilité limitée  
 Au capital de 800 euros  
 Siège social : 3 chemin de Lammedarré 65100 LOUIDES  
 442 993 658 RCS TARBES

Par délibération en date du 6 février 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Rodolphe BARZU de ses fonctions de gérant, à compter du 6 février 2017 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.  
 Pour avis  
 La Gérance

**GESSION**  
**SELAS VALET & SAINT MARTIN,**  
 Société d'avocats

Il résulte de l'AC de du 26-10-2018 de la société CASA ITALIA (808 408 579 RCS TARBES) au capital de 1000 € se à LOURDES (65100) 17, Quai Saint-Jean, que les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis: Le Président:

**EPAGONNE**  
 SARL Unipersonnelle  
 au capital de 91000,00 Euros  
 10 Boulevard Pierre Renaudet,  
 65000 Tarbes  
 794228811 R.C.S. Tarbes

Par délibération en date du 23/09/2019, le Gérant statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.  
 Mention en sera faite au RCS de Tarbes

**DISSOLUTION LIQUIDATION**  
**AH POSITIF**  
 SARL à associé unique  
 Au capital de 3 000 €  
 Siège social : 5 rue Victor Hugo 65290 JULLIAN  
 RCS TARBES 520 257 439

Par décision du 17/09/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.  
 A été nommé liquidateur M. Christophe CHEUX demeurant 5 rue Victor Hugo 65290 JULLIAN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.  
 Le siège de la liquidation est fixé au 5 rue Victor Hugo 65290 JULLIAN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notified.  
 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TARBES.  
 Mention sera faite au RCS TARBES.  
 Pour avis,

**DECO INSIDE**  
 Société à responsabilité limitée  
 En liquidation au capital de 21 000 euros  
 Siège : 57 avenue du Pouey 65420 IBOUS  
 Siège de liquidation :

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique durant 33 jours consécutifs, du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus sur la demande d'authorisation, au titre des ICPE, déposée par la SAS «TARIMAC AEROSAVE» en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes, sur son site implanté sur les communes d'Azeretx et d'Ossun.  
 A l'issue de cette enquête publique, le Préfet prendra un arrêté d'authorisation complémentaire assorti de prescriptions ou une décision de refus motivée. Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructures- HSE - Tél : 05.62.42.89.90 - sébastien.medan@armacaerosave.aero - SAS TARIMAC AEROSAVE - Téléfoniaire : 65380 Azeretx.  
 M. Robert MONIER, cadre retraité de la Poste, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.  
 Les communes concernées par cette enquête sont Azeretx (siège de l'enquête), Ossun, Julian, Larne, Adé et Louey. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'AE et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en maîtres d'Azeretx, siège de l'enquête, et d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (Azeretx : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 - Ossun : lundi-mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 - mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00) ;  
 - en version dématérialisée :  
 \* sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux mentionnés ci-dessus ;  
 \* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.chautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-124.html> - rubrique « enquêtes publiques programmées ou en cours ».  
 Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :  
 - consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en maîtres d'Azeretx, et d'Ossun ;  
 - envoyées par courrier à l'attention de M. Robert MONIER, Commissaire En

En liquidation au capital de 21 000 euros  
 Siège : 57 avenue du Pouey 65420 IBOUS  
 Siège de liquidation :

# Annonces légales

## CONSTITUTION

**Par acte SSP du 31/10/2019 il a été constituée une société ALBA**  
 Forme : EURL  
 Siège social : 8 place Marcardal, 65100 LOURDES  
 Capital : 1000 euros  
 Objet social : Culton de produits de boulangerie  
 Gérant : Arnel BOUSSQUET, 8 place Marcardal, 65100 LOURDES  
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Tarbes

**Par SSP en date du 30/10/2019 il a été constituée une SCI dénommée : VILHOUT ALL GREY**  
 Siège social : 15 rue Georges Ledormeur 65000 TARBES Capital : 100 €  
 Objet social : L'acquisition, l'administration, le gestion par location ou autre moyen de tout immeubles et biens immobiliers ; Gérance : Mme VILHOUT Lætitia demeurant 15 rue Georges Ledormeur 65000 TARBES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TARBES.

Aux termes d'un acte sous seing privé émané de BAZET en date du 1er Novembre 2019, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :  
 Dénomination : BATE6.  
 Siège social : 17 bis rue Joanor, BAZET (65460)  
 Objet : Peinture, revêtements de sols et murs, vitrerie, maçonnerie, carrelage, charpente, couverture, plaque de plâtre.  
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
 Capital : 1 000 euros  
 Président : Monsieur Joseph François RUIZ, demeurant 25 route du Vignemare, ANDRÈST (65390).  
 Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les décisions d'actions à être prises seront soumises à l'agrément des associés.  
 Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de TARBES.

Création de la SCI TCM IMMOBILIER, 297, rue Georges Ledormeur 65090 MAUBOURGUET, Cap : 50000 euros, OBJ : Immobilier, Gt : Matthew SORECHNET, 5 quartier Nexxon 65700 Castelnau Rivière Neuse. 99 ans au RCS de Tarbes.

**GERANCE**  
 HIKODA  
 Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15 000,00 €  
 Siège social : 12 place de Verdun 65000 TARBES  
 011 447 182 RCS TARBES

Salués décrets de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 Septembre 2019, à la suite de la démission de Monsieur Daniel LABARRÈRE, l'Assemblée Générale a décidé de procéder à son remplacement au Greffe du Tribunal de Commerce de TARBES.  
 Pour avis, la Gérance

**ADMINISTRATEUR**  
 SELARE COUSSEAU / FERRAUDIN / GADONIS  
 Société d'avocats  
 82 cours du Maréchal Joffre  
 Tel : 05 62 87 01 09

**SOCIÉTÉ DU CASINO DE CAPVERN**  
 SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
 Au capital de 2 525 918,00 euros  
 Siège social : 329 Rue du Général Lemaire, 65400 CAPVERN  
 945 091 415 RCS TARBES

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/09/2019, l'Assemblée Générale a décidé de la démission de leur fonctions d'administrateurs de M. Carlos URACI, de M. Daniel REYNE et de la société SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CASINOS et a nommé en qualité d'administrateurs la société LOISIR DEVELOPPEMENT ayant son siège social 900, route des Carmes Maison Peit Bois 40260 TALLER immatriculée au RCS de BAYON le 19/05/2015, M. Benjamin LAJOYE directeur des Activités 900, route des Carmes Maison Peit Bois 40260 TALLER et M. Me Sandrine BIGOT demeurant 960, route des Carmes Maison Peit Bois 40260 TALLER pour une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2025. Le Conseil d'Administration du 18/09/2019 a pris acte de la démission de la société SÔCETE FRANÇAISE DES CASINOS de son mandat de Président et a nommé en remplacement la société LOISIR DEVELOP-

PEMENT, sur mentionnée pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2025. Aux termes d'une décision en date du 4/10/2019, l'Assemblée Générale a nommé en qualité d'administrateur Mme Nathalie PAILLEZ demeurant 30, rue de la diège PAILLEZ demeurant 30, rue de la diège PAILLEZ demeurant 30, rue de la diège pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2025. Aux termes d'une décision en date du 10/10/2019, l'Assemblée Générale a nommé en qualité d'administrateur M. Eric Martine BARBERA demeurant 1, Chemin des Cimes 64230 SAUVAGNON pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2025. Le Conseil d'Administration du 14/10/2019 a pris acte de la démission de M. Stéphane SEKAHO des fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué au effet du 17/10/2019, et de la nomination de M. Eric BALLE de ses fonctions d'administrateur au effet du 11/10/2019 et a nommé Mme Martine BARBERA et M. Bruno LAJOYE sur mentionnés aux fonctions de Directeur Général Délégué pour une durée illimitée. POUR AVIS

Marie-Madeleine RANCON demeurant à TARBES 65000  
 Sébastien GUYOT demeurant à SAUBETÈRE 65700  
 Michel SABATIE demeurant à PUJO 65500  
 Michel LANNES demeurant à LEZIGNAN 65100  
 Jean-Pierre COURTADE demeurant à LEZIGNAN 65100  
 Jean RANCON demeurant à BOULOGNE-SUR-GESE 31330

**LAROUXISSE**  
 SARL Unipersonnelle  
 Au capital de 15000 Euros  
 26 place du Maréchal Braubaubon, 65000 TARBES  
 83870476 R.C.S. Tarbes

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 30/10/2019 l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au Liquidateur, Monsieur OPALINSKI 26 place du Maréchal Braubaubon, 65000 Tarbes, pour sa gestion et déchargeant ainsi son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.  
 Radiation au RCS de Tarbes

**LOCATION-GERANCE**  
 Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 29/09/2019 il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à SAHUT LARRY-SOULAN en date du 02/05/2019, pour une durée de 3 mois renouvelable par tacite reconduction, entre : la société SAS LA GLISSE, SAS au capital de 1524 490 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés numéro de Bordeaux sous le numéro 399425644, domiciliée 15 Avenue du Général de Gaulle représentée par Vincent CAERLIN, au profit de Mademoiselle Samantha MAJOUR, 12 rue principale, 65170 SABLAU, ayant un statut de commerçante de : festou-riano-bar à s et exploitée au route du pla d'adret Résidence la glisse 39 entrée 8, 65170 SAINT-LARRY-SOULAN Pour un acte lésion

**SIÈGE**  
 SARL BELLAN ET FILS  
 Société à responsabilité limitée  
 au capital de 5 000 euros  
 Siège social : Canal commercial  
 58 avenue de la République  
 945 148 848 RCS TARBES

Par jugement du 10/10/2019 le Tribunal de Commerce de Paris a déclaré l'annulation de la procédure de liquidation d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la S.C.I. M THREE, sis 108 rue Pasteur 65300 LANNEMÉZAN, SIRET : 429 891 525 00012. Activité : location de logements, date de cessation des paiements : 30 octobre 2019, et désignant comme liquidateur judiciaire : M. Jean-Pierre ABADIE, demeurant 1-3 rue Dembarrière - BP116 - 65001 TARBES. Les observations de créances sont à déposer dans les 2 mois suivants la publication du jugement d'ouverture au BODACC auprès du liquidateur désigné.

**TRIBUNAL**  
 TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS  
 Par jugement du 10/10/2019 le Tribunal de Commerce de Paris a déclaré l'annulation de la procédure de liquidation d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la S.C.I. M THREE, sis 108 rue Pasteur 65300 LANNEMÉZAN, SIRET : 429 891 525 00012. Activité : location de logements, date de cessation des paiements : 30 octobre 2019, et désignant comme liquidateur judiciaire : M. Jean-Pierre ABADIE, demeurant 1-3 rue Dembarrière - BP116 - 65001 TARBES. Les observations de créances sont à déposer dans les 2 mois suivants la publication du jugement d'ouverture au BODACC auprès du liquidateur désigné.

**DISSOLUTION LIQUIDATION**  
 COOPERATIVE DE L'ONGHON DOUX DE TREBONS  
 SCE en liquidation  
 Au capital de 5 470 euros  
 Siège social : BARRÈRE DE TREPONS  
 65100 TARBES  
 Siège de liquidation : 90 Chemin Vieux d'Bois 65420 IDOES  
 Liquidateurs : Marie-Madeleine RANCON Sébastien GUYOT Michel SABATIE Michel LANNES Jean-Pierre COURTADE Jean RANCON  
 438 347 825 RCS TARBES

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARBES**  
 Jugement du Tribunal de Grande Instance de TARBES en date du 30 octobre 2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la S.C.I. M THREE, sis 108 rue Pasteur 65300 LANNEMÉZAN, SIRET : 429 891 525 00012. Activité : location de logements, date de cessation des paiements : 30 octobre 2019, et désignant comme liquidateur judiciaire : M. Jean-Pierre ABADIE, demeurant 1-3 rue Dembarrière - BP116 - 65001 TARBES. Les observations de créances sont à déposer dans les 2 mois suivants la publication du jugement d'ouverture au BODACC auprès du liquidateur désigné.

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARBES**  
 Jugement du Tribunal de Grande Instance de TARBES en date du 30 octobre 2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la S.C.I. M THREE, sis 108 rue Pasteur 65300 LANNEMÉZAN, SIRET : 429 891 525 00012. Activité : location de logements, date de cessation des paiements : 30 octobre 2019, et désignant comme liquidateur judiciaire : M. Jean-Pierre ABADIE, demeurant 1-3 rue Dembarrière - BP116 - 65001 TARBES. Les observations de créances sont à déposer dans les 2 mois suivants la publication du jugement d'ouverture au BODACC auprès du liquidateur désigné.

**SUCCESSION VACANTE**  
 Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Dominique GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, curateur de la succession de M. CAUSSEUX décédé le 26/05/2017 à BARBAZAN DEBAT (65) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0318026931nd.

Par décision du TGI de TARBES en date du 27/09/2019 le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Dominique GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. HAUREIZ Eric décédé le 18/03/2016 à TARBES (65). Réf. 0318049460. Les créanciers doivent déposer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**ADMINISTRATIF**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
 Installations classées pour la protection de l'environnement

Procédure d'autorisation en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification des activités ICPE existantes  
 de la SAS « TARMAC AEROSAVE » de SAS d'AZERES et d'OSSUN.

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, ont été lancés une enquête publique durant 33 jours consécutifs du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus sur la demande d'autorisation au titre des ICPE, déposée par la SAS « TARMAC AEROSAVE » en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes, sur son site implanté sur les communes d'Azères et d'Ossun. À l'issue de cette enquête publique, le Préfet prendra un arrêté de prescription complémentaire assorti de refus motivés. Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructure, TARBES. Tél. : 05 62 82 82 09. ou par mail : sebastien.medan@tarmac-aerosave.com - SAS TARMAC AEROSAVE - L'œziéroime - 65380 AZÈRES.

M. Robert MONIER, cadre retraité de la Poste, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.  
 Les communes concernées par cette enquête sont Azères (siège de l'enquête), Ossun, Julian, Lanne, Adé et Louey. Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'ASER et le formulaire en réponse à cet avis, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairie d'Azères, siège de l'enquête, et d'Ossun, siège de bureaux habituels d'ouverture des bureaux (Azères) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 - Ossun : lundi-mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 - mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00 ;
- en version dématérialisée : sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux mentionnés ci-dessus ; sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-ou-en-cours> ;

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée mentionnée de l'enquête, être : - consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Azères et d'Ossun ; - envoyées par courrier à l'attention de : M. Robert MONIER, commissaire enquêteur », à la mairie d'Azères, siège de l'enquête (Mairie Place de la Mairie - 65380 AZÈRES) ; - transmises par courrier à pref-destarmac@hautes-pyrenees.gouv.fr en vue de leur prise en compte ; - envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse sustentionnée) ; - transmises par courrier à l'adresse : pref-photovolt@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo. Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête de la mairie correspondante des pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo. Les courriers et documents déposés à la mairie de Bours seront annexés au registre d'enquête de cette mairie. Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bours ;
- envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse sustentionnée) ;
- transmises par courrier à l'adresse : pref-photovolt@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo. Les courriers et documents déposés à la mairie de Bours seront annexés au registre d'enquête de cette mairie. Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, ont été lancés une enquête publique durant 33 jours consécutifs du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus sur la demande d'autorisation au titre des ICPE, déposée par la SAS « TARMAC AEROSAVE » en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes, sur son site implanté sur les communes d'Azères et d'Ossun. À l'issue de cette enquête publique, le Préfet prendra un arrêté de prescription complémentaire assorti de refus motivés. Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructure, TARBES. Tél. : 05 62 82 82 09. ou par mail : sebastien.medan@tarmac-aerosave.com - SAS TARMAC AEROSAVE - L'œziéroime - 65380 AZÈRES.

**PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES**  
 AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
 Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le lieu-dit "les Gravelles", sur la commune de Bours

Dossier n° : SASJ URBA 232  
 75 Allée Vilhain Bourgeois - CS 40025 - 34561 MONTPELLIER Cedex 2  
 représentée par  
 Mme Stéphanie ANDREU

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de BOURS, durant 33 jours consécutifs, du lundi 25 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 27 décembre 2019 à 17 heures. Le Préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 065.108.19.002 déposée pour la commune de Bours.

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

**PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES**  
 AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
 Déclaration des eaux et protection de la source de Fidres au profit de l'installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires  
 Commune de Sers

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête concitante préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la déclaration des eaux de la source de Fidres et de ses servitudes réglementaires d'installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires est ouverte en mairie de Sers, du mardi 26 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12 heures.

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête concitante préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la déclaration des eaux de la source de Fidres et de ses servitudes réglementaires d'installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires est ouverte en mairie de Sers, du mardi 26 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12 heures.

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête concitante préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la déclaration des eaux de la source de Fidres et de ses servitudes réglementaires d'installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires est ouverte en mairie de Sers, du mardi 26 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12 heures.

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête concitante préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la déclaration des eaux de la source de Fidres et de ses servitudes réglementaires d'installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires est ouverte en mairie de Sers, du mardi 26 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12 heures.

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête concitante préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la déclaration des eaux de la source de Fidres et de ses servitudes réglementaires d'installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires est ouverte en mairie de Sers, du mardi 26 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12 heures.

des services de l'État à l'adresse préfé-

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

Toutefois, en application de l'article R111-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de Bours, sur le territoire de la commune de Bours.

*Pièce emmise no 3E.*

# immobilier

## Immobilier

## Viager

### APPARTEMENTS

T3

Part. vend à Pérignon. T3 de 45 m<sup>2</sup> en étage, proche centre ville, dans un parc arboré de 1 hectare, avec terrain, piscine, piscine, garage individuel. Prix : 237000 € tel. 05 07 10 64 29. 7779117

### MAISONS VILLAS

### Maisons Villas

### Moins de 100 k€

### MAISONS PAS CHÈRES

### 36 - ISSOUDUN

Maison indépendante sur 590 m<sup>2</sup> de terrain DFE non éligible

### PRIX - 29 000 €

### 590 M<sup>2</sup> terrain

### TERRAINS

### ACHÈTE forêts, domaines de chasse, étangs

## Pascal DULAC

Expert Viager

Recherche biens pour vente en VIAGER LIBRE ou OCCUPE VENTES A TERMES

www.8gimmobilier.com/dulac

06.09.96.33.53

## Location

## IMMOBILIER D'ENTREPRISE

## Locaux commerciaux

## Immobilier

## TERRAINS

## ACHÈTE forêts, domaines de chasse, étangs

## 07 70 59 08 78

## 09 54 11 01 98 (P14)

Journal habillé à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, créés ministériellement NOR : MCE1733475A. Prix : 1,92€ HT la feuille par colonne, de 814 et 816. Reproduction cartés conforme.

## AVIS PUBLICS

## Enquêtes publiques

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL PÔLE ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES PUBLIQUES

Installations classées pour la protection de l'environnement  
Procédure d'autorisation en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification des activités ICPE existantes de la SAS « TARNAC AEROSAVE » - communes d'Azereix et d'Ossun -

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique durant 30 jours consécutifs, du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus sur la demande d'autorisation, au titre des ICPE, déposée par la SAS « TARNAC AEROSAVE » en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes, sur son site implanté sur les communes d'Azereix et d'Ossun.  
A l'issue de cette enquête publique, le Préfet prendra un arrêté d'autorisation complémentaire assorti de prescriptions ou une décision de refus motivée.  
Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructures-HSE - Tél. : 05.62.42.89.90 - sebastien.medan@tarnacaerosave.com - SAS TARNAC AEROSAVE - L'Aérodrome - 65380 Azereix.  
Robert MONIER, cadre retraité de la Poste, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Les communes concernées par cette enquête sont Azereix (siège de l'enquête), Ossun, Julian, Lanne, Adé et Louvy.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'AEI et le métraire en réponse à cet avis, sera mis gratuitement à la disposition du public :  
- en version papier, en mairie d'Azereix, siège de l'enquête, et d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (Azereix : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 - Ossun : lundi-mardi-jeu de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 - mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00);  
- en version dématérialisée :  
\* sur un point d'information en libre accès à la mairie d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux mentionnés ci-dessus ;  
\* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « enquêtes publiques programmées ou en cours ».  
Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :  
- transmises par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Azereix et d'Ossun ;  
- envoyées par courriel à l'attention de : M. Robert MONIER, commissaire enquêteur, à la mairie d'Azereix, siège de l'enquête, Place de la Mairie - 65380 AZEREIX ;  
- transmises par email à [premier-maire@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:premier-maire@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête DNIE TARNAC ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 4 Mo.  
Les copies et documents déposés en mairie seront produits au registre d'enquête de la mairie de correspondance par message. Les observations envoyées par courriel seront enregistrées au registre de correspondance par message et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse pré-citée.

Toutes observations, tous courriels ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 2 heures le vendredi 6 décembre 2019, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences organisées :  
- le lundi 4 novembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix,  
- le vendredi 22 novembre de 15 à 19 heures à la mairie d'Ossun,  
- le vendredi 6 décembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix.  
Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairies d'Azereix et d'Ossun, et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « historiques des enquêtes diluées » - sous rubrique « ICPE »).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 6750 - 65013 Tarbes cedex 9).

Tarbes, le 11 octobre 2019  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
Samuel BOUIU

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TARBES - LOURDES - PYRÉNÉES  
Enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ibos

En application d'un arrêté en date du 3 octobre 2019 pris par M. le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes - Lourdes - Pyrénées, il sera procédé à une enquête publique du 4 novembre 2019 jusqu'au 6 décembre 2019 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ibos. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie d'Ibos place de Verdun. La présente modification de PLU prescrit par délibération n°4 du Bureau Communitaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en date du 17 novembre 2017 vise d'une part, à ouvrir à l'urbanisation un secteur de la zone d'activités Nord et à définir une orientation d'aménagement et de programmation sur l'ensemble de son périmètre. D'autre part, à clarifier un ensemble de dispositions du règlement écrit du PLU pour assurer une meilleure instruction des autorisations de construire. Au terme de l'enquête publique la modification n°1 du PLU d'Ibos sera soumise à l'approbation du Bureau Communitaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées après examen des observations du public, des personnes publiques associées et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur. En cas d'approbation et après réalisation des modalités de publicité obligatoires la modification n°1 du PLU d'Ibos sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées. Le dossier d'enquête publique comprend toutes les pièces et avis exigés selon l'article R123-8 du Code de l'Environnement, ainsi qu'un registre,

Pièce annexée n° - 36 gales

seront déposés en mairie d'Ibos place de Verdun, en ligne sur internet aux adresses : [www.mairie-ibos.fr](http://www.mairie-ibos.fr) et [www.fr](http://www.fr), et pourra également être consultée sur l'infomatique mise à la disposition du maire d'Ibos et au bâtiment de la Cor d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées aux jours et heures habituels de l'enquête, du lundi au vendredi de 9 heures à 18h00, de même que papier sur ces deux sites. Mme SALON a été désignée commissaire par la Présidente du Tribunal Ad Elle se tiendra à la disposition du maire d'Ibos pour recevoir ses observations et heures suivantes :  
- mardi 5 novembre 2019 de 9h00 à 12h00  
- jeudi 7 novembre 2019 de 9h00 à 12h00  
- vendredi 8 novembre 2019 de 9h00 à 12h00  
- vendredi 6 décembre 2019 de 9h00 à 12h00  
Pendant la durée de l'enquête publique pourra prendre connaissance du dossier et contester ses observations sur le registre à cet effet, ou les adresser par courriel à l'adresse suivante : [MAIRIE\\_D'IBOS@communaute-agglomeration-tarbes-lourdes-pyrenees.fr](mailto:MAIRIE_D'IBOS@communaute-agglomeration-tarbes-lourdes-pyrenees.fr) (siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées - 65421 Place de Verdun - 65421 Ibos par courriel) à l'adresse suivante : [enquetepublique-modif-plu-ibos@agglo-tarbes-lourdes-pyrenees.fr](mailto:enquetepublique-modif-plu-ibos@agglo-tarbes-lourdes-pyrenees.fr) Cette adresse courriel sera effective le vendredi 2019 9h00 au 6 décembre 2019. Tout renseignement relatif à cette enquête publique pourra être obtenu auprès de Stéphanie BOUCHE (siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées Téléport 1 à Julian) Tél. : 05 62 53 34. Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées - Zone Territoriale Pyrène Aéro Pôle Téléport 1 à Julian. Le Président, Gérard TRÉMEGE

## MARCHÉS PUBLICS

Collectivités  
vous dématérialisez vos procédures de commande publique et vos échanges administratifs et réglementaires

Entreprises/touisseurs  
vous répondez aux marchés publics de manière totalement dématérialisée

COMMANDEZ VOTRE CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Vous bénéficiez :  
- Signature électronique RGS™ - EIDAS  
- Utilisation simple et facile avec accompagnement sur mesure  
- Livraison rapide sur votre site internet à 3 semaines  
- Service clés en main à partir de 336€ HT (taxes incluses)

En partenariat avec  
certeurope  
Un service de confiance et de sécurité. L'Agence Française de Signature Électronique et de Services Numériques, la Pénitence, le Pénitencier, L'Agence Française de Signature Électronique et de Services Numériques, la Pénitence, le Pénitencier.

Directement en ligne sur  
<https://portail-pki.certeurope.fr/ws/groupeledpeche>  
Renseignements au 05 62 11 36 54

LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ DES HAUTES-PYRÉNÉES PARTOUT AVEC VOUS

Pourquoi vous abonner maintenant ?  
- Découvrez l'offre spéciale de lancement  
- Chaque samedi à tous les continents partout sur le site internet et sur la nouvelle application mobile de la Nouvelle République  
- 7,99€ (hors taxes) pendant 1 an  
- 0€ (hors taxes) pendant 28 jours (offre gratuite)

Abonnez-vous maintenant !  
<https://abonnement.nrp.pyrenees.fr>  
09 77 40 65 65  
[abonnements@nrp.pyrenees.fr](mailto:abonnements@nrp.pyrenees.fr)

ANNONCES LEGALES  
Tél. 05.62.11.37.37  
Fax. 05.67.80.64.23

Reflexe services

Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique, contactez le 05 33 07 3000

VOYAGES

ESPIAU TOURISME

1 sortie de journée, le dimanche, tous les mois

- 17/11 - 15/12 JOURNEE PAS DE LA CASE
- 27/10 FÊTE DU PIMENT À ESPELETTE
- 10/11 SAINTE BLAISE - GURS - CHATEAU ANDURAIN
- 15/12 CABARET A LA FERME
- 07/12 ET 25/01 FESTIVAL DES LANTERNES À GAILLAC
- 12/01 RONDE DES CRECHES DANS LE MIRADOUX 12/01

Les voyages de plusieurs jours

- FESTIVAL DES LANTERNES ET ALBI 11 ET 12/12

Inscription impérative avant le 08/11/19

Formules groupes (journées ou séjours). Nous consulter

ESPIAU TOURISME - IM05100032  
TRIE S/BAISE - 10 rue des Carreys - 05 62 35 51 78  
TARBES - 76 rue Larrey - 05 62 93 35 11  
± d'info : [www.voyages-espiau-tourisme.fr](http://www.voyages-espiau-tourisme.fr)

GASCOGNE TOURISME - MARCIAC

Festival des Lanternes à GAILLAC ..... Vendredi 6 Décembre 44€ (transport entré). Départ de Marciac, Mirande et Auch.

Festival de Danse à TOSSA ..... du 23 au 26 Mars 2020 31€ avec l'orchestre David Corry

Remise en Forme à SALOU - THALASSO ..... 5 Jours / 4 Nuits Fin Mars / Début Avril 2020

Escale à SEITE. In fête des Vieux Gréments 2 Jours / 1 Nuit en Avril 2020

Le PUY du FOU du 5 au 7 Juin 2020

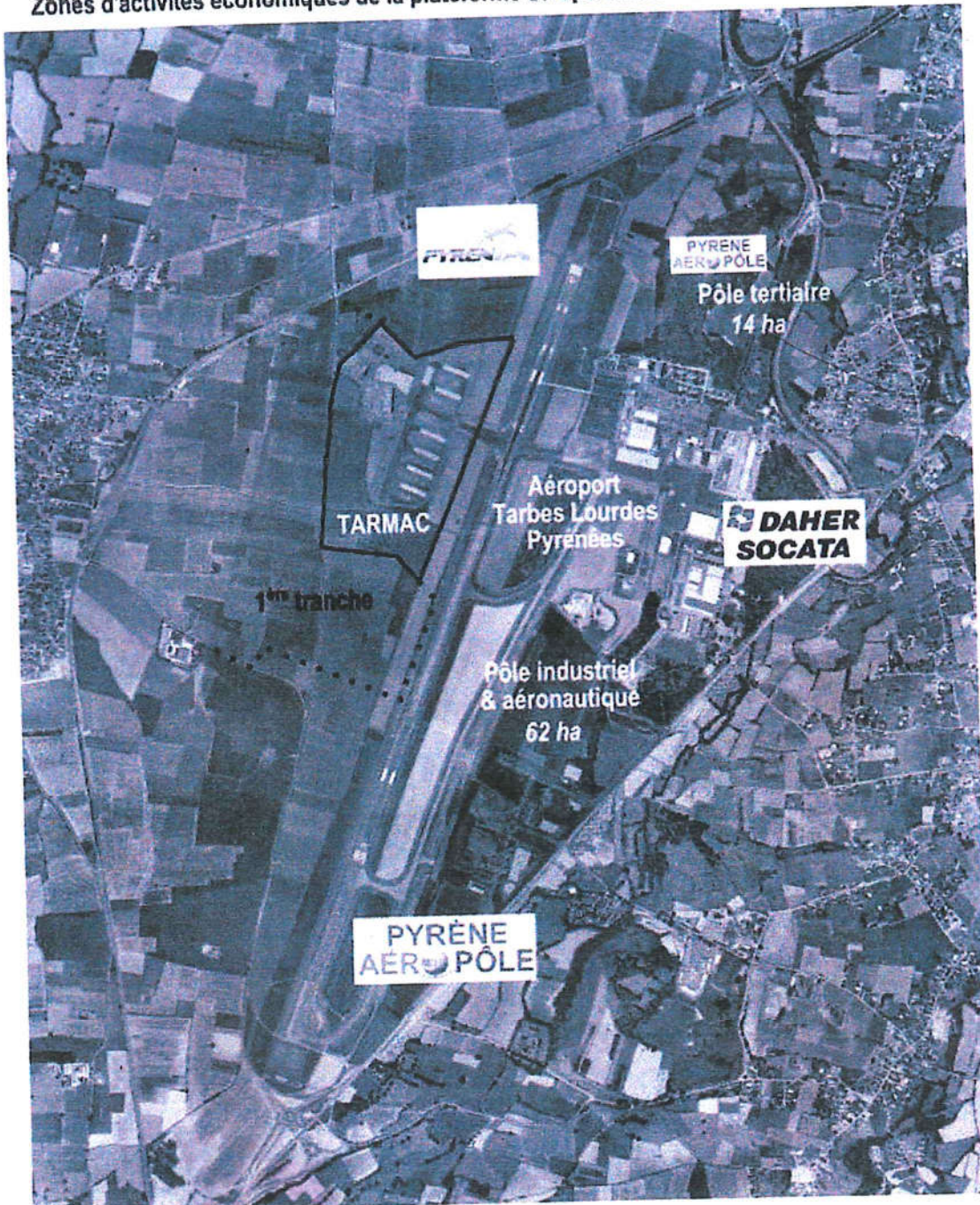
AUVERGNE insolite ! ..... 4 Jours / 3 Nuits en Septembre 2020

N'hésitez pas à demander le détail de nos programmes ou à nous interroger pour tous devis transports ou séjours

Location avec ou sans chauffeur MINIBUS modulable 9 ou 6 places + 1 fauteuil roulant

05 62 09 31 05 - MARCIAC  
[gascogne.tourisme@wanadoo.fr](mailto:gascogne.tourisme@wanadoo.fr) - [www.gascognetourisme.com](http://www.gascognetourisme.com)  
SIRET 382165496 - IM 032120003

Zones d'activités économiques de la plateforme aéroportuaire Tarbes Lourdes Pyrénées



Source : CCCO 2014

FIGURE 14 : ORGANISATION DES ZAC AUTOUR DE L'AÉROPORT



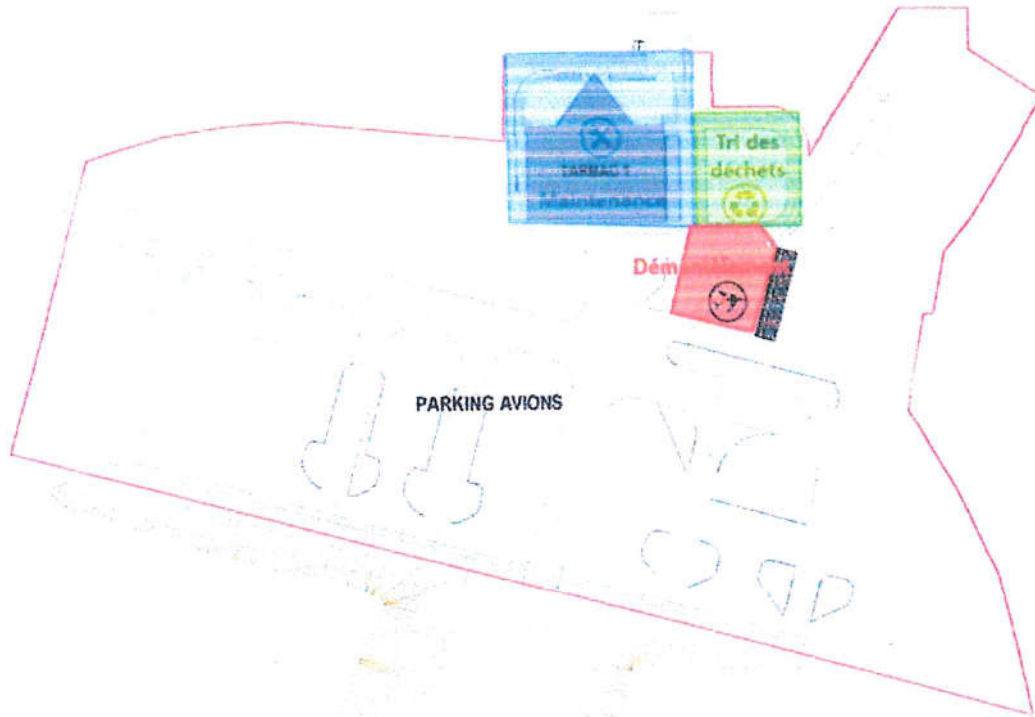


FIGURE 3 : SCHÉMA DE L'ORGANISATION INITIALE (2009)

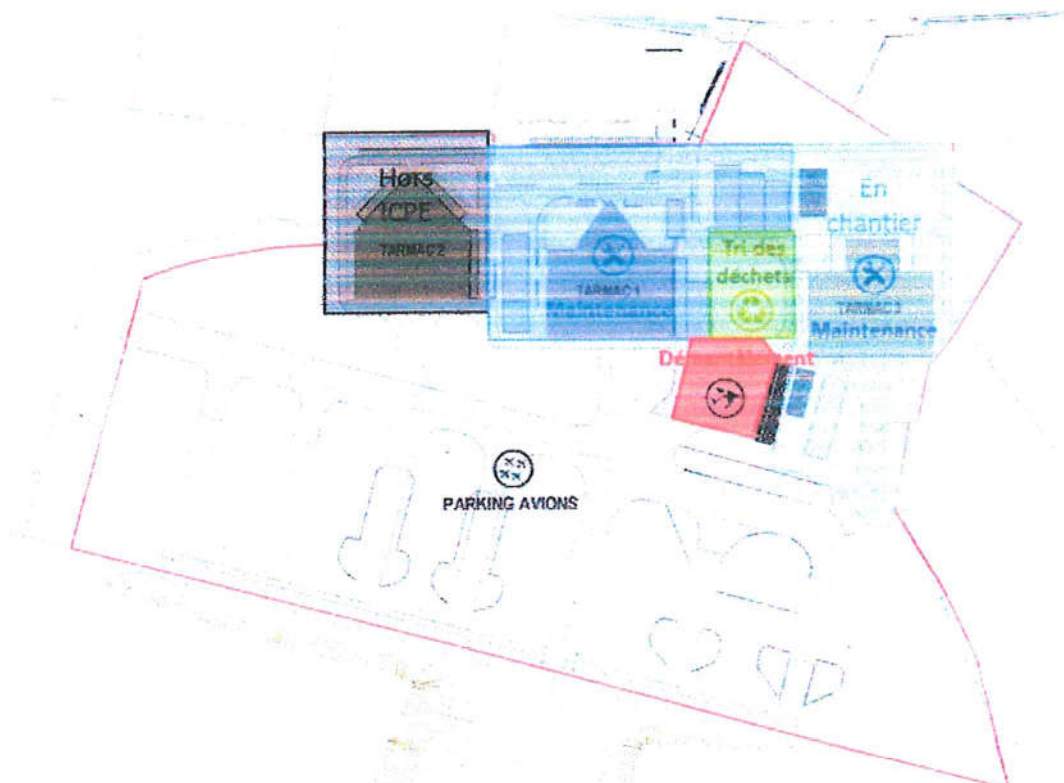


FIGURE 4 : SCHÉMA DE L'ORGANISATION AVANT PROJET

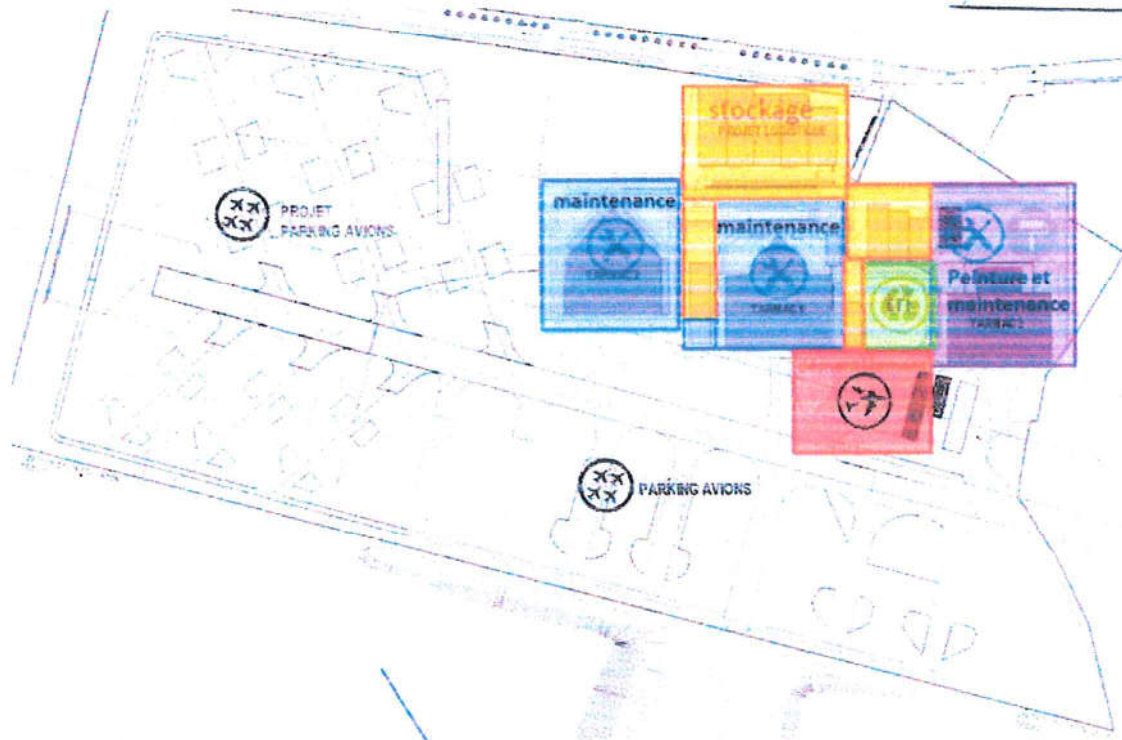
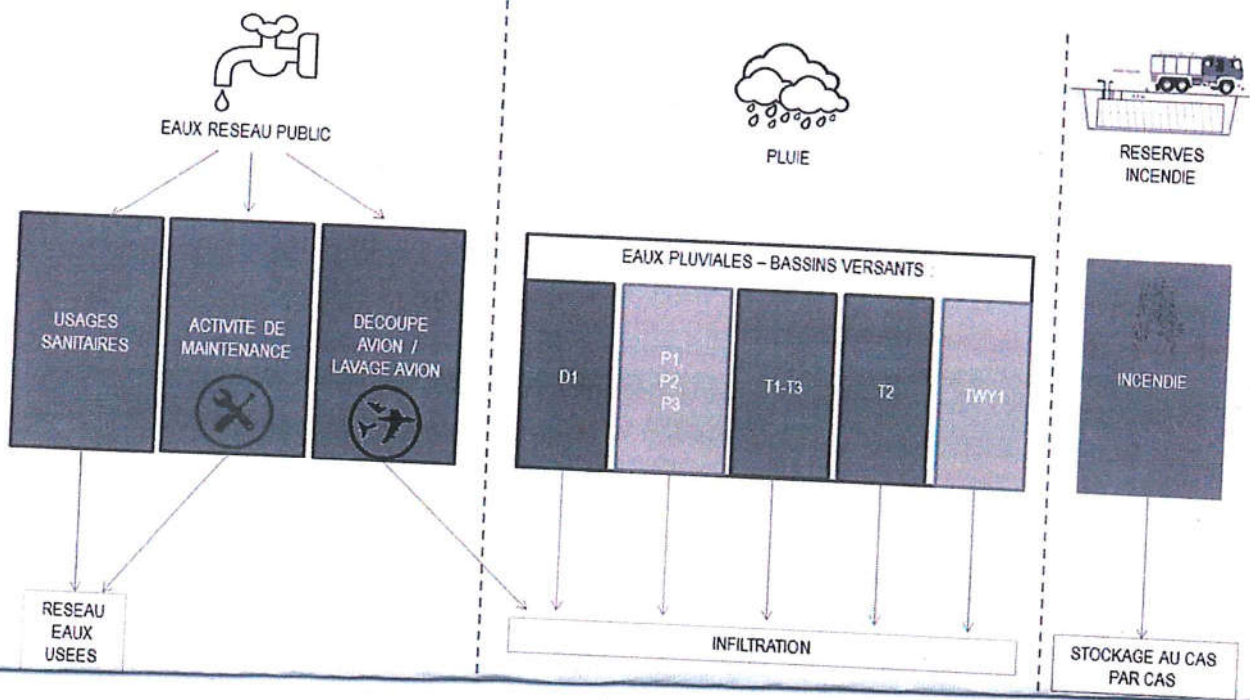


FIGURE 5 : SCHÉMA DE L'ORGANISATION PROJETEE

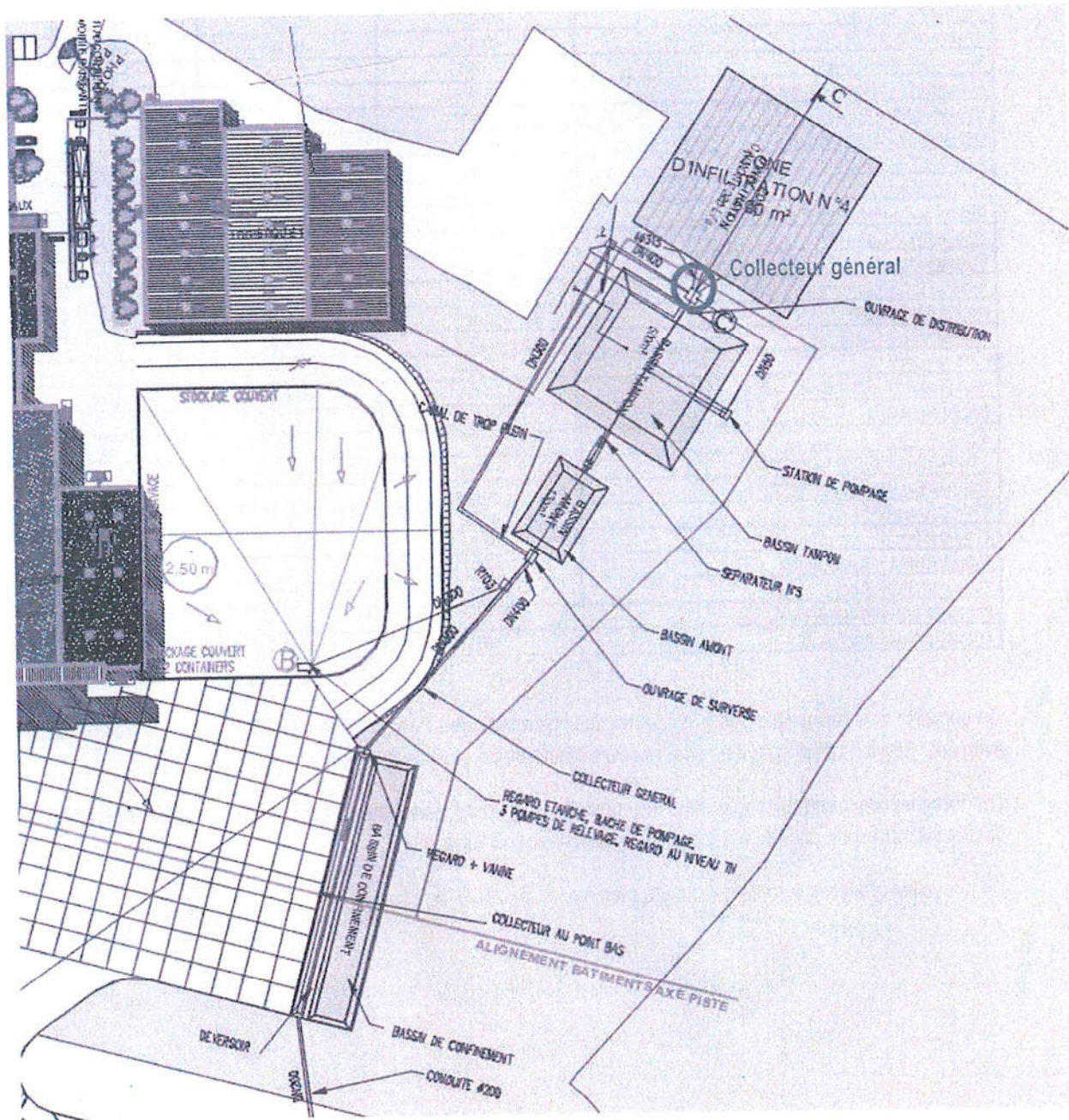
### 3.4.1. Caractérisation des eaux générées par le site existant



➤ Collecteur général

Depuis 2013, des analyses spécifiques ont été menées sur le collecteur général :

Figure 27 : localisation du collecteur général



# Bassins versants actuels

Pièce annexe n° 9

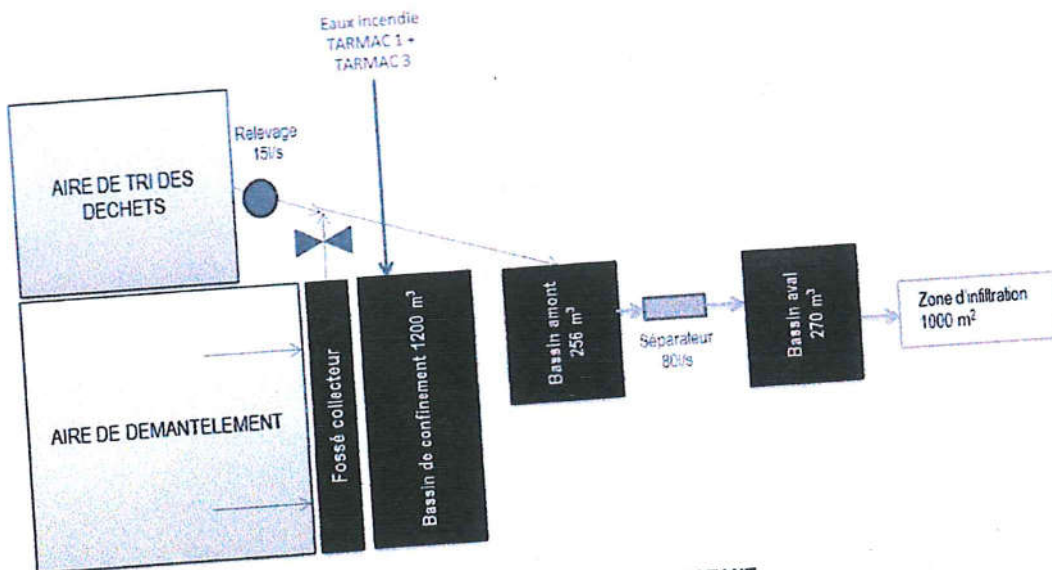
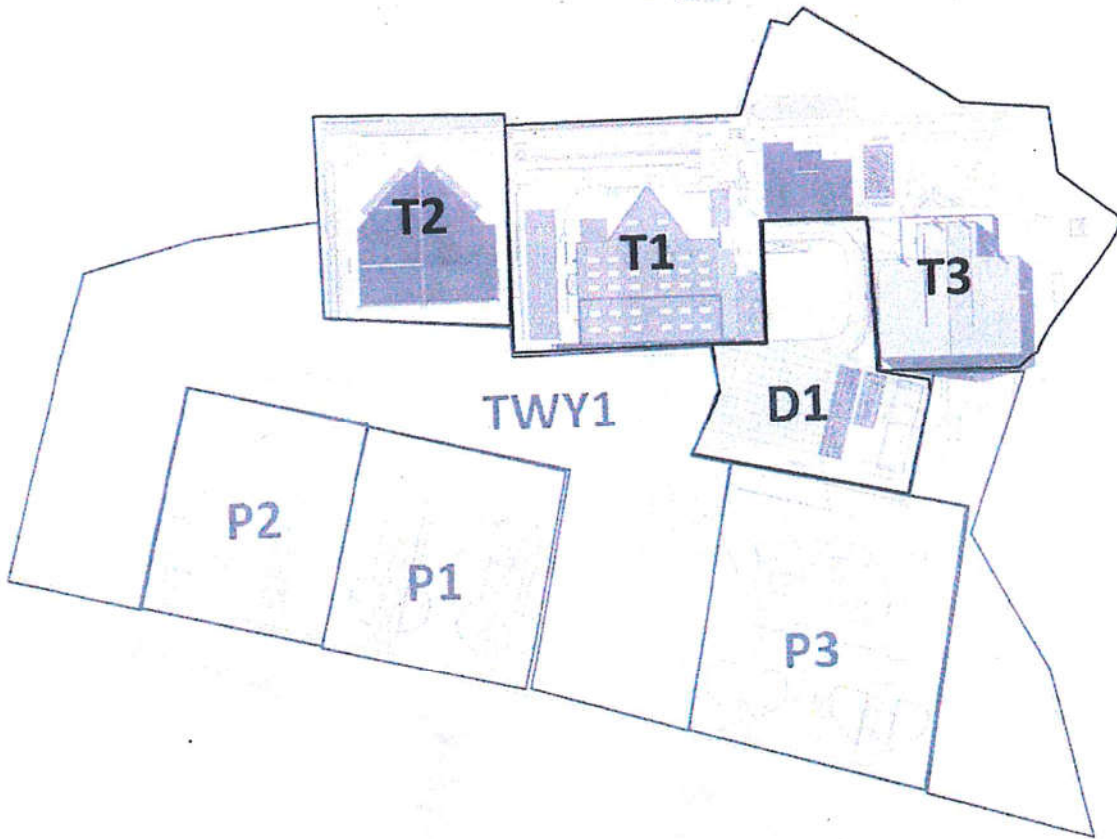


FIGURE 41 : SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT D1 EXISTANT

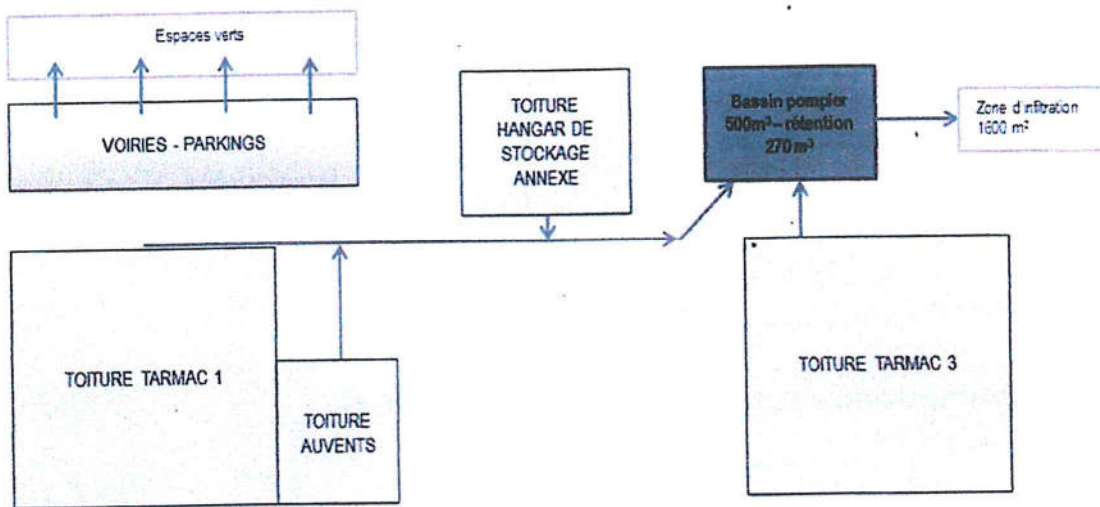


FIGURE 42 : SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT T1-T3 EXISTANT

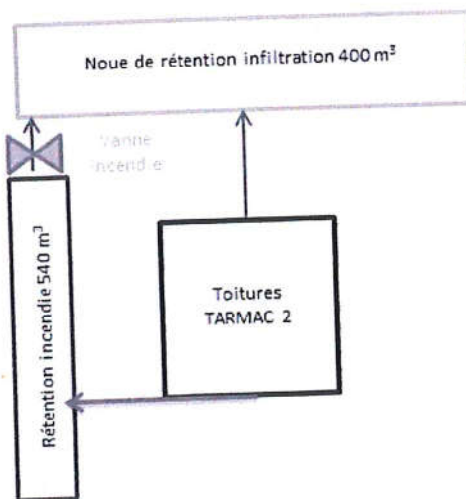


FIGURE 43 : SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT T2 EXISTANT

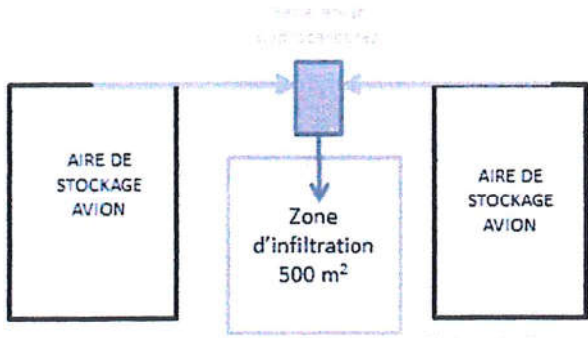
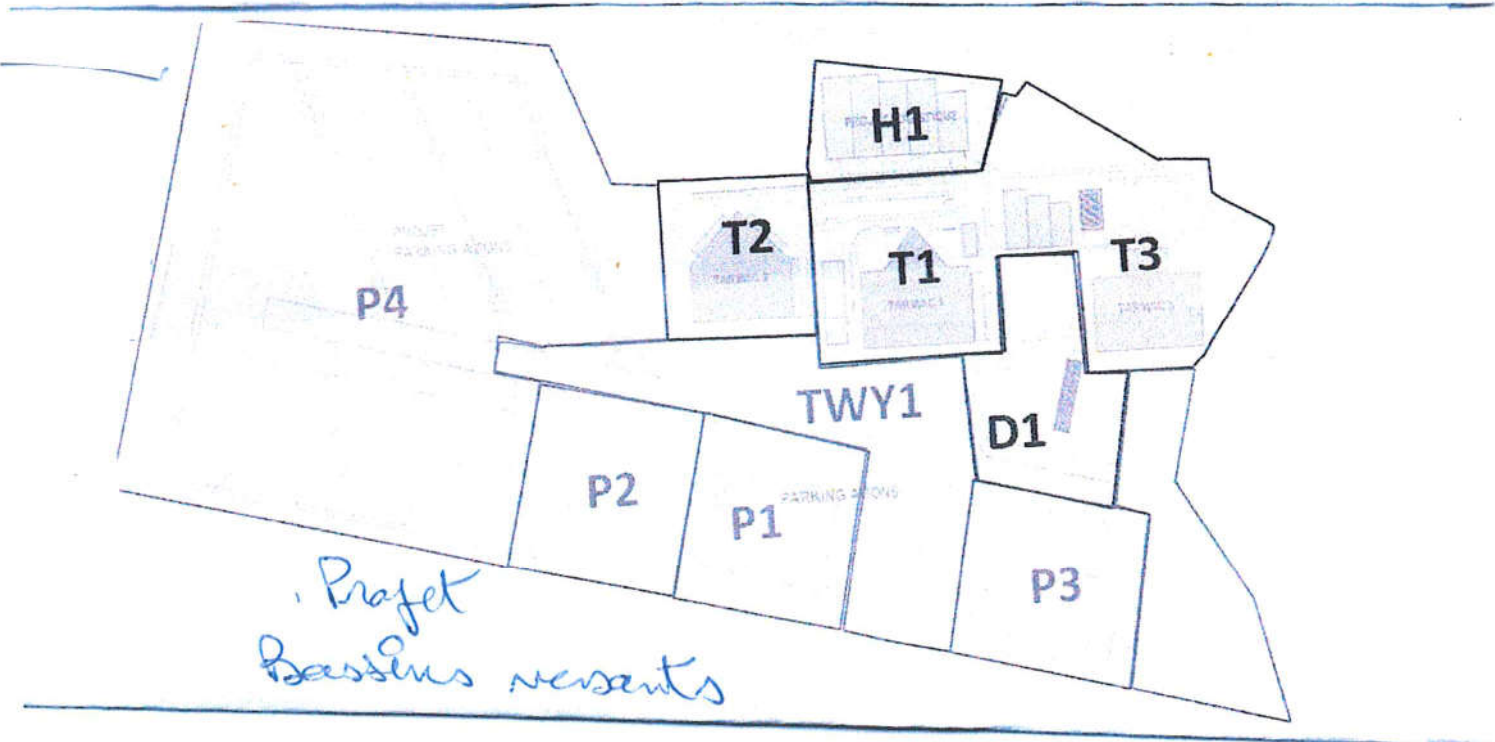


FIGURE 44 : SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT DES BASSINS VERSANTS P1, P2, P3



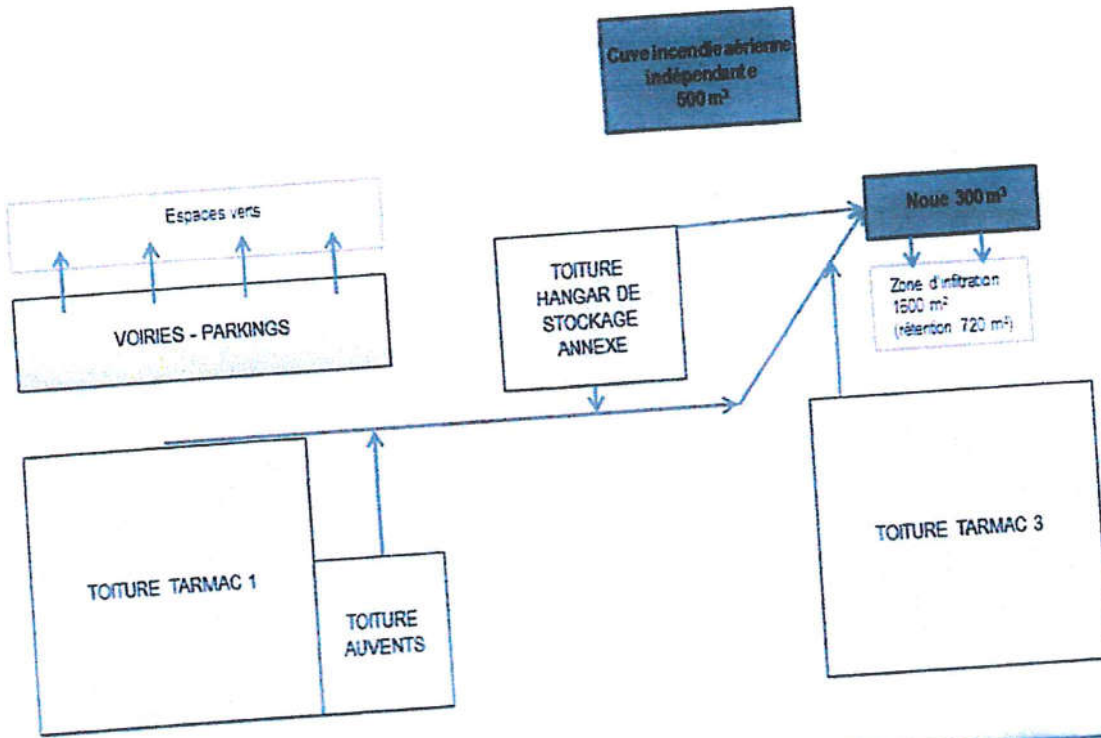


FIGURE 48 : SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT P4

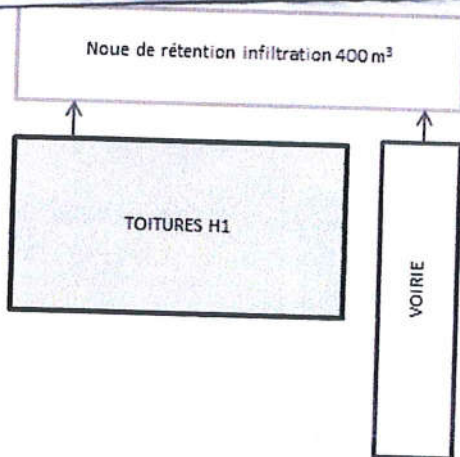


FIGURE 49 : SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT H1



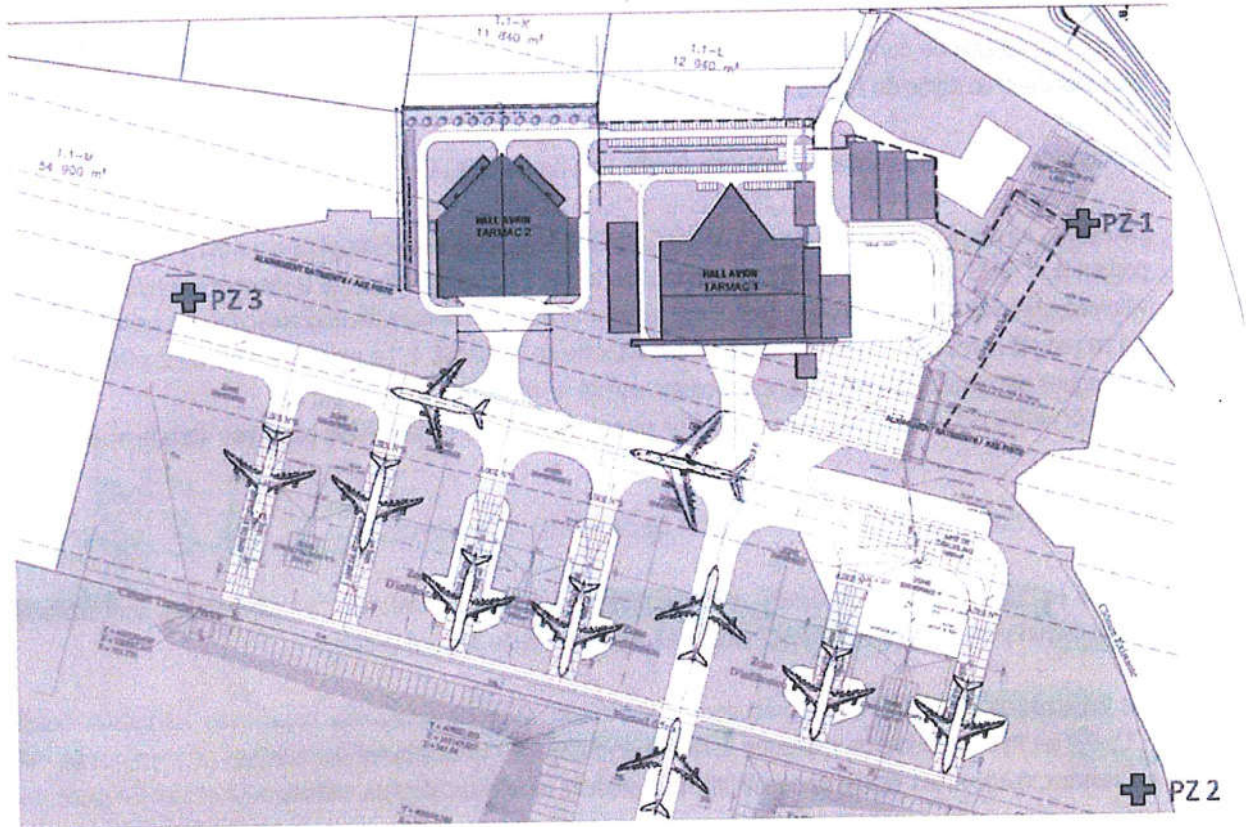


FIGURE 25 : IMPLANTATION DES PIÉZOMÈTRES SUR LE SITE  
Et au niveau des ouvrages suivants :

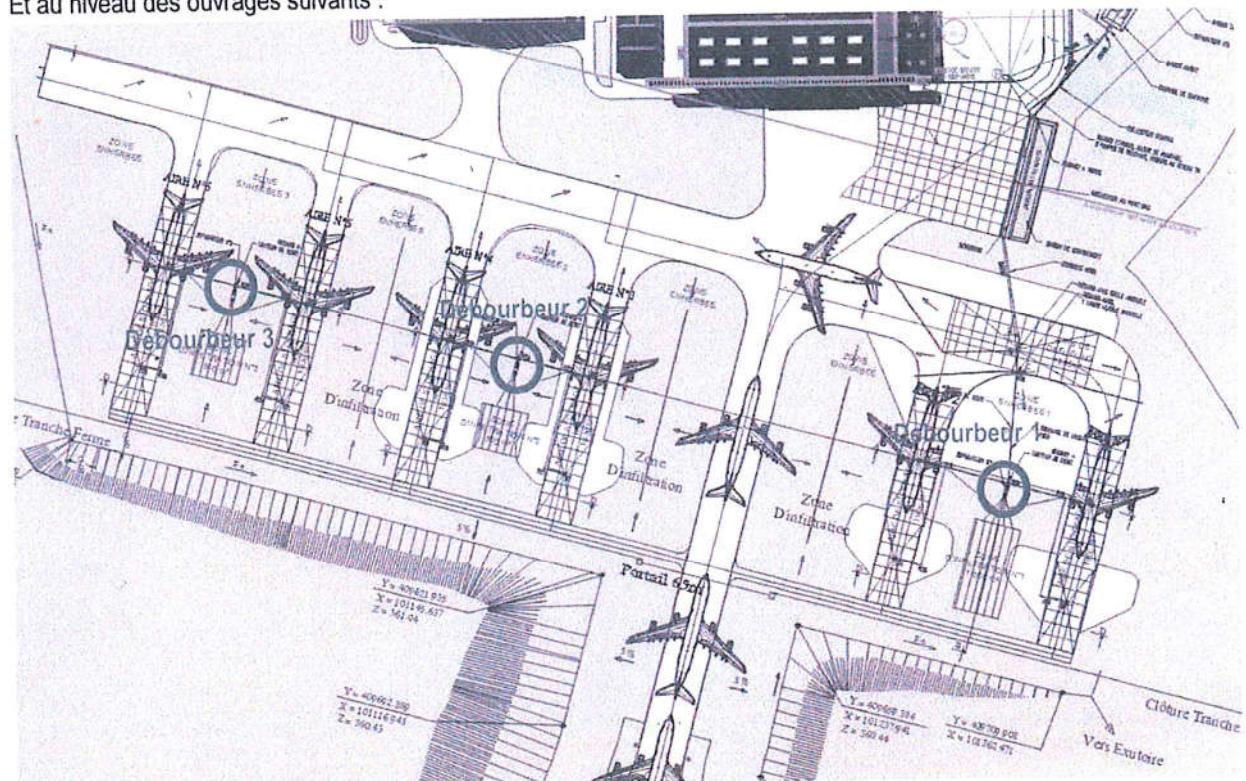


FIGURE 26 : IMPLANTATION DES DÉBOURBEURS SUR LE SITE EXISTANT

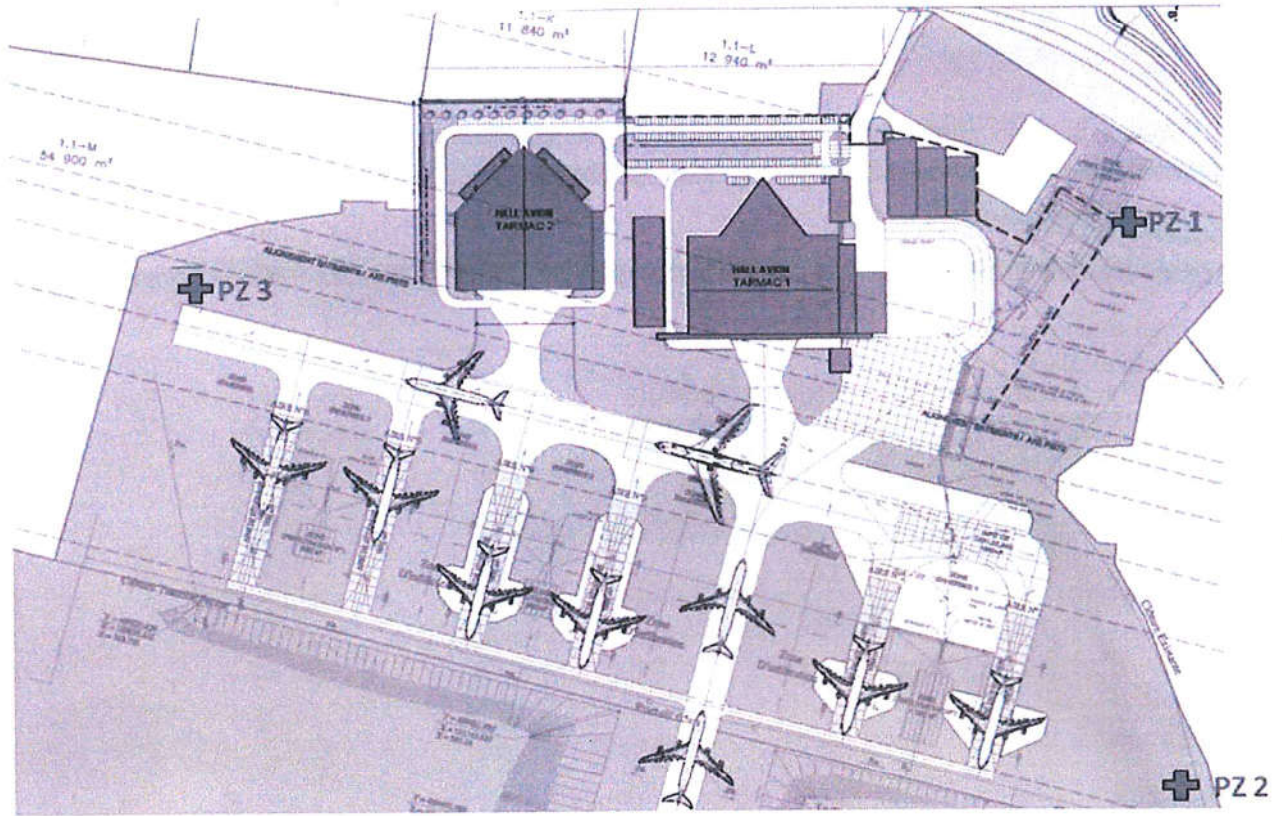


FIGURE 65 : DISPOSITIF DE SUIVI DE LA NAPPE ACTUEL

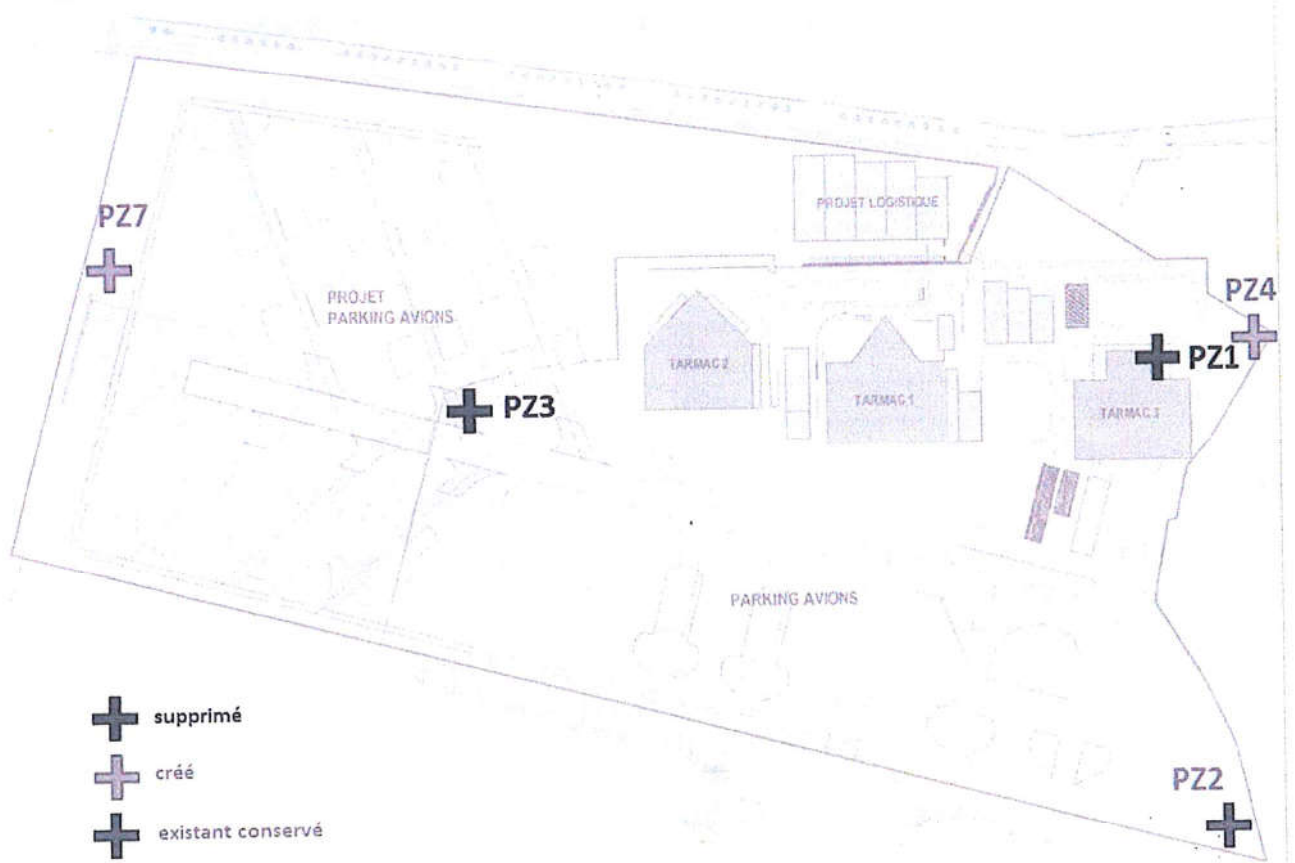


FIGURE 67 : EMBLACEMENT DES FUTURS PIÉZOMÈTRES

Pièce annexée  
n° 14B

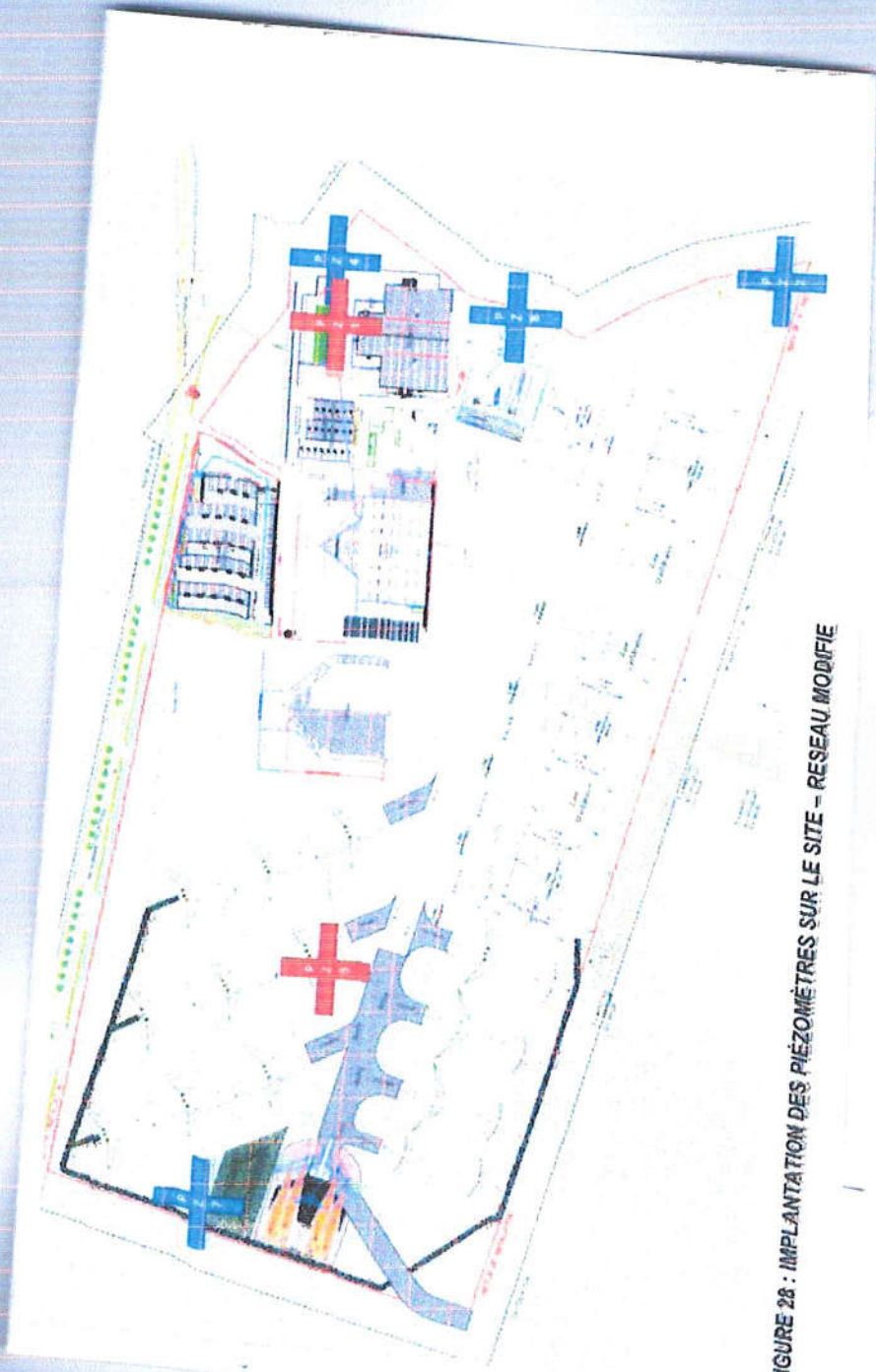


FIGURE 28 : IMPLANTATION DES PIÉZOMÈTRES SUR LE SITE - RESEAU MODIFIE

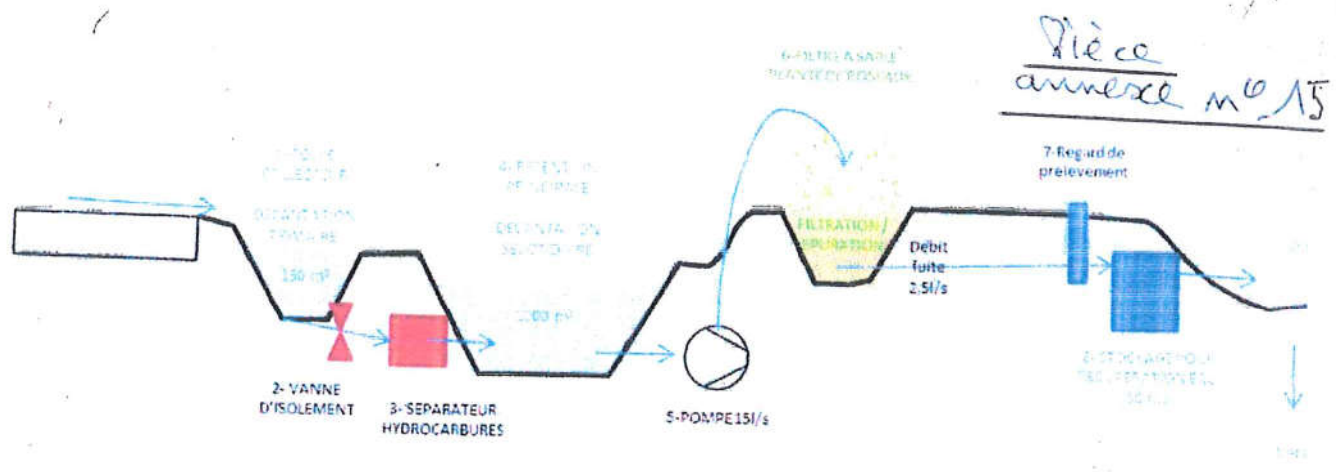


FIGURE 67 : COUPE DE PRINCIPE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT DU BASSIN VERSANT D1

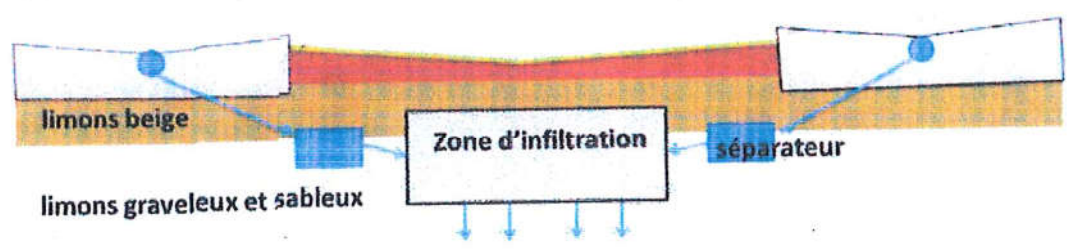


FIGURE 69 : COUPE DE PRINCIPE DU FONCTIONNEMENT ACTUEL (BV D1)

La noue d'infiltration présentera les caractéristiques suivantes : (11-73)

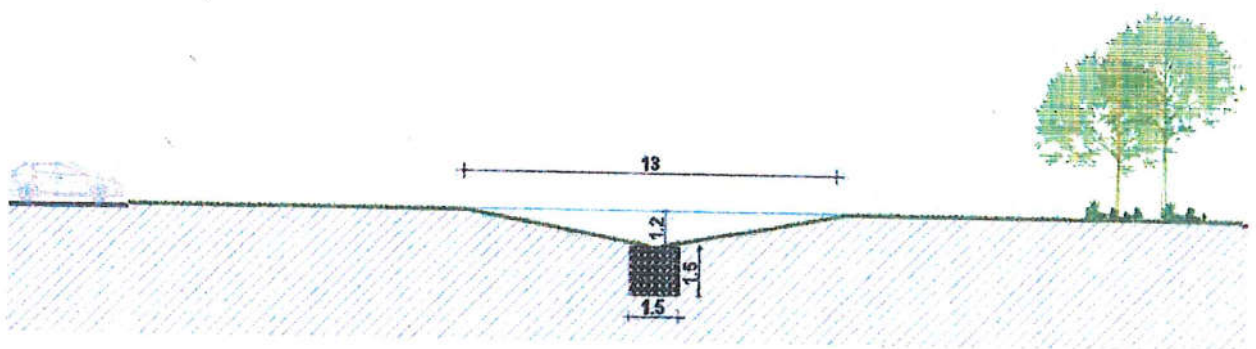


FIGURE 70 : COUPE DE PRINCIPE DE LA NOUE D'INFILTRATION

En fond de noue, une tranchée drainante en gravier munie d'un drain permet d'améliorer l'infiltration des eaux. Cette tranchée est connectée à la zone d'infiltration existante.

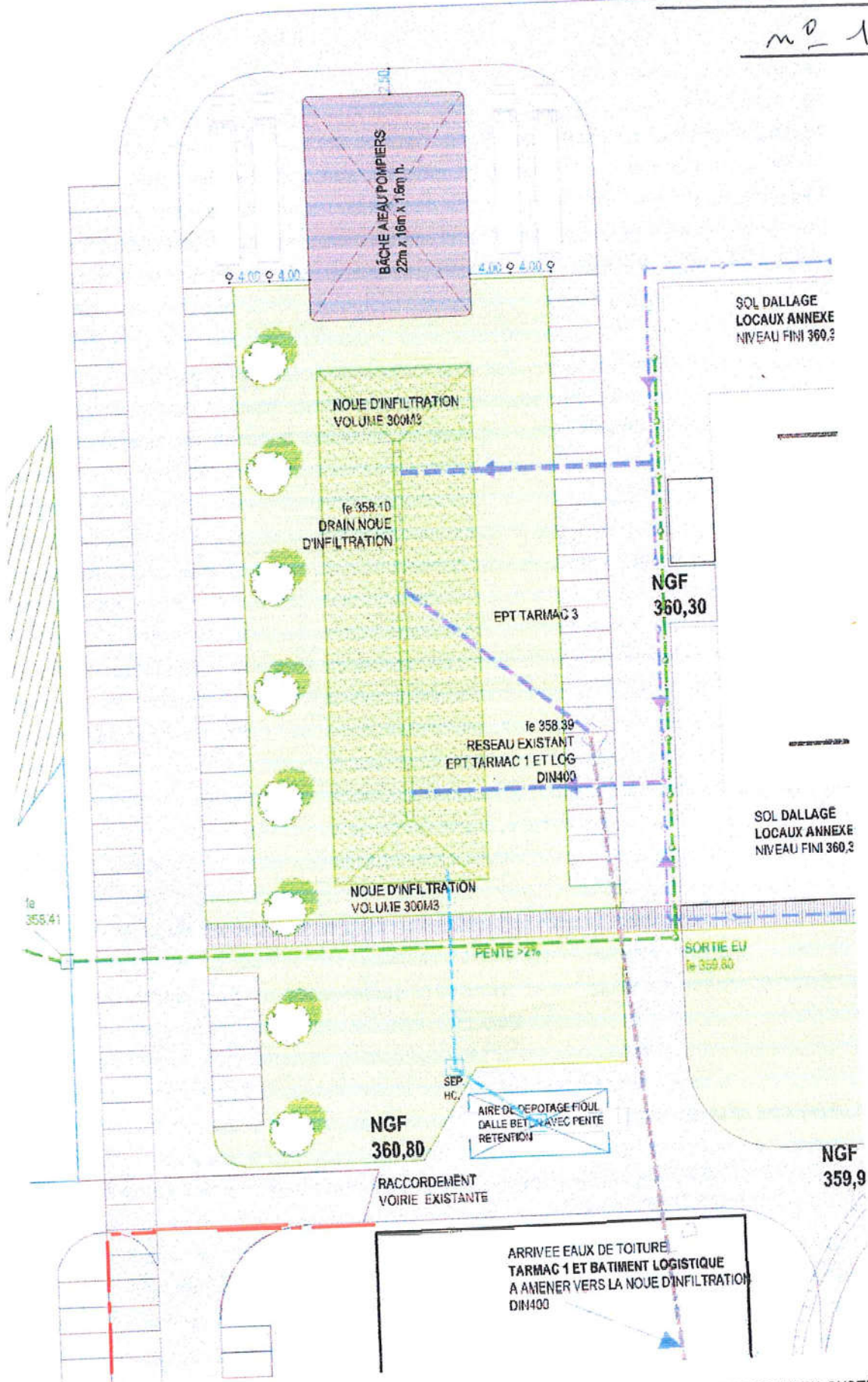


FIGURE 71 : PLAN DE PRINCIPE PROJET DE LA GESTION DES EAUX DU BV T1-T3 (EN JAUNE L'ANCIEN SYSTÈME ET SA ZONE D'INFILTRATION SOUS LA NOUE.)

Pièce annexe n° 16A

Schéma solution retenue  
pour l'isolement des eaux  
de process.

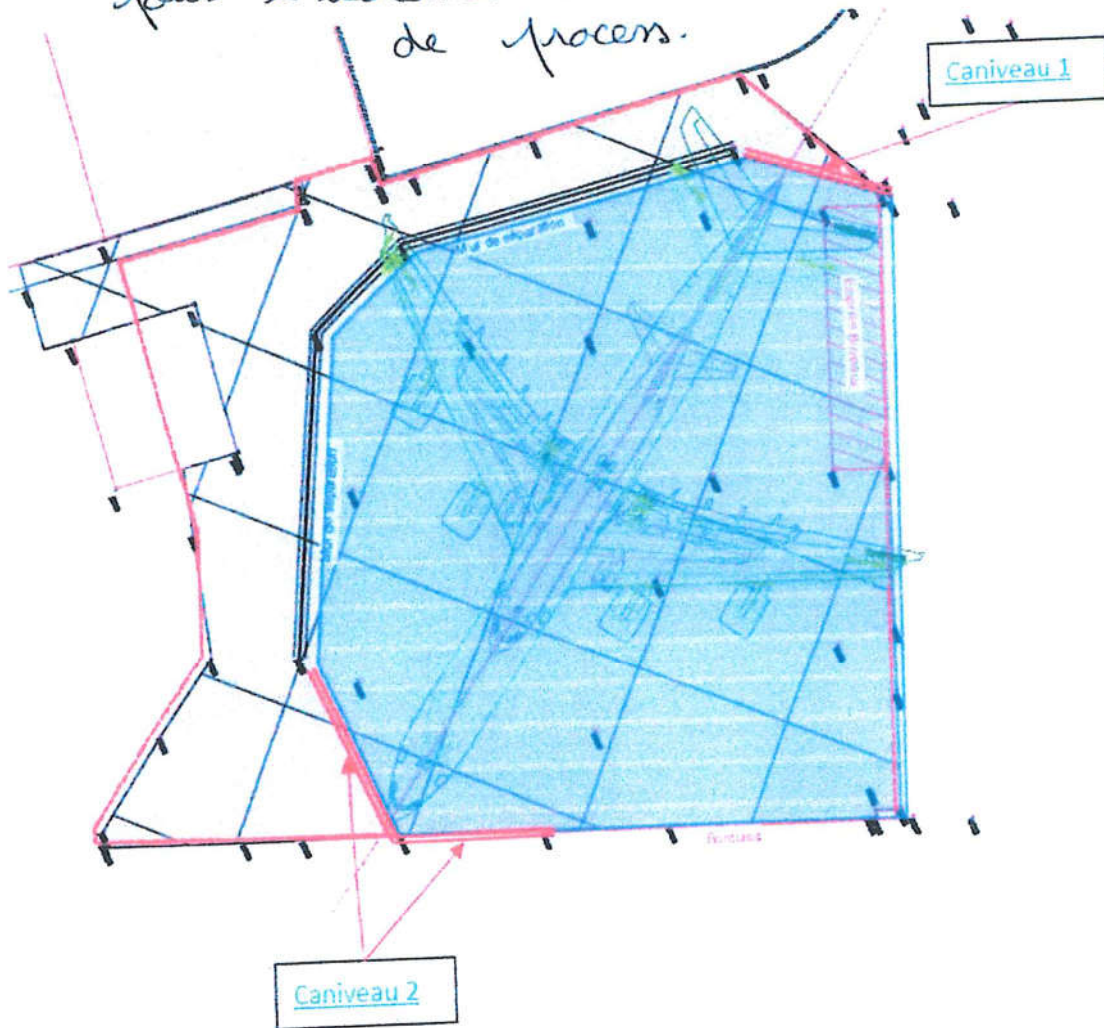


FIGURE 51 : MAILLAGE DE LA ZONE DE DECONSTRUCTION

Testion des course  
parbings avions

Pièce annexé  
n° 16 B

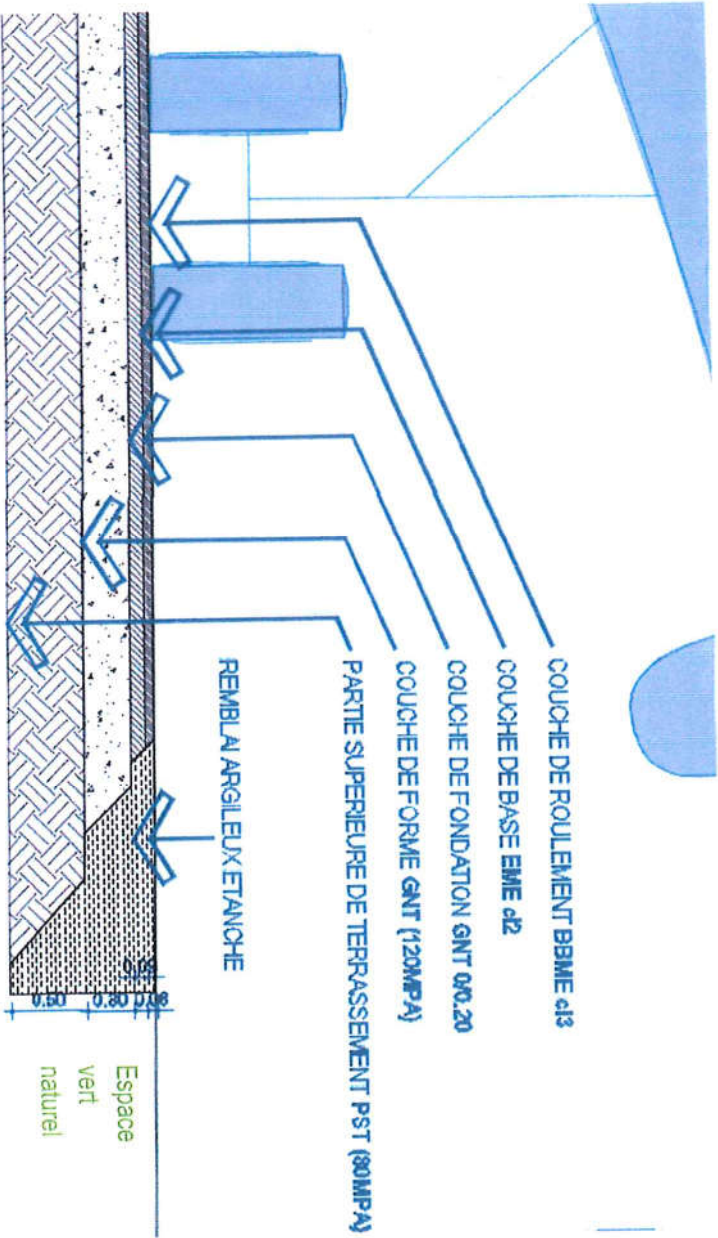


FIGURE 1 : COUPE DE LA VOIRIE AVION

## 2. ÉTAT INITIAL DU SITE

Thème	Contexte	Contraintes et enjeux
Climatologie	Le climat tarbais est un climat océanique montagnard plutôt doux et pluvieux. Le climat tarbais se caractérise par un printemps pluvieux et frais, un été tempéré, mais orageux, un automne généralement bien ensoleillé et agréable, et un hiver relativement doux. Les vents dominants sont des vents de secteurs Ouest et Sud.	Aucune contrainte particulière.
Géologie et hydrogéologie	Le site est situé sur des terrasses alluvionnaires formées de galets de granite (50%) et de quartzite (40%). Le sol est perméable. Les ressources en eau souterraine sont importantes en raison des fortes précipitations atmosphériques. Elles sont très vulnérables à la pollution. Des pollutions localisées ont été repérées sur les différents puits aux alentours du site. Ces aquifères sont utilisés pour le captage d'eau potable.	L'absence d'exutoire naturel superficiel oblige à infiltrer les eaux pluviales. Compte tenu de la vulnérabilité des nappes, des mesures doivent être mises en place pour éviter tout risque de pollution.
Réseau hydrographique	Du fait de la perméabilité du sol, il n'existe pas de réseau hydrographique au droit du site. L'Echez le Mardaing et la Geune sont les principaux cours d'eaux aux alentours.	Pas de contraintes particulières.
Cadre biologique	Les emprises sont occupées par des terres agricoles D'un point de vue faunistique, la présence de cultures limite fortement l'intérêt écologique du secteur et ne permet pas à une faune riche et diversifiée d'y trouver les conditions optimales de développement. Celle-ci n'est d'ailleurs pas souhaitée compte tenu de la présence de l'aéroport. Aucune espèce animale d'intérêt n'a été recensée.	Pas de contraintes particulières. Le site ne doit pas constituer un habitat pour les oiseaux afin de ne pas les attirer à proximité de l'aéroport.
Paysage	Le projet est situé dans une zone déjà fortement industrialisée avec l'aéroport et activités liées.	L'enjeu principal consiste à conserver la cohérence d'ensemble du site dans un paysage industriel existant.
Patrimoine culturel	Le projet n'interfère avec aucun site inscrit ou classé ni avec aucun périmètre de protection d'un monument historique. Aucun élément de petit patrimoine ou site archéologique n'a été identifié.	Pas d'enjeu.
Cadre sonore	Le projet est au cœur du périmètre du plan de prévention du bruit de l'aéroport. La zone est donc bruyante par définition. Les activités existantes sont une source de bruit ponctuel (scie de découpe et essais moteurs principalement) quoique respectant les émergences réglementaires. Les habitations alentours et ZER sont à plus de 700m.	L'enjeu est faible compte tenu de la faible vulnérabilité du voisinage.
Circulation et approvisionnement	Le site génère actuellement 40 à 60 véhicules légers/jour et 7 poids lourds par jour.	Pas d'enjeu particulier, réseau routier largement dimensionné.
Qualité de l'air	Au niveau de l'agglomération tarbaise, en 2014, la qualité de l'air est globalement bonne.	Réduction maximale des émissions pour contribuer à la préservation de la qualité de l'air.
Cadre socio-économique	Le projet s'inscrit dans la ZAC Pyrenia qui vise à développer les activités aéronautiques autour de l'aéroport de Tarbes Lourdes, et s'inscrire au mieux dans l'Aerospace Valley Le développement du tissu industriel est facilité par	Enjeu économique important en terme d'emplois pour la région.



Document d'urbanisme et schémas d'aménagement

un pôle universitaire en plein essor, par la modernisation des infrastructures de communication et par des zones industrielles de qualité.  
Le taux de chômage en octobre 2016 s'établissait à 11.3%, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (9.9%)

Le projet est concerné par les PLU des communes d'Azereix et d'Ossun, par les servitudes de l'aéroport et les préconisations des SDAGE et SAGE.

Le projet devra être compatible avec les PLU et schémas d'aménagement, et respecter les servitudes de l'aéroport.

### 3. IMPACTS DU PROJET ET MESURES COMPENSATOIRES

Thème	Impacts	Mesures
Cadre paysager	Le projet aura un impact limité sur le paysage dans la mesure où le tissu industriel est déjà très développé.	Volumétrie et couleur similaires à l'existant pour conserver une cohérence.
Activité agricole	Impact lié à la consommation de foncier d'ores et déjà destiné à l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et aéroportuaires d'après les documents planificateurs.	Consommation de foncier optimisée au plus juste des besoins.
Cadre biologique	Incidences très réduites, car milieu déjà fortement anthropisé.	Préservation d'un maximum d'espace vert. Absence de traitement végétal d'envergure afin de ne pas attirer l'avifaune vers l'aéroport. Mesures d'évitement (surveillance des avions, visites « chantier », remontée des observations).
Eau	Imperméabilisation des sols (voiries, bâtiments) entraînant une augmentation du ruissellement. Impacts quantitatifs sur les eaux souterraines réduits (restitution à la nappe). Impact qualitatif notable à contrôler.	Réalisation d'ouvrages de traitement des eaux de ruissellement du bassin versant D1. Réalisation d'ouvrages d'infiltration restituant l'eau à la nappe. Gestion séparative des eaux de process pour traitement sur un site externe. Installation de filtres à poussière pour se conformer à la norme, et répondant aux « meilleures techniques disponibles ».
Qualité de l'air	Nouvel impact lié essentiellement à l'activité de peinture : émissions de poussières et de COV.	Concernant les COV, les mesures consistent en une réduction des quantités à la source (peinture à faible teneur en solvant) et à une dispersion atmosphérique garantissant l'absence d'effet sur la santé des riverains (cf impact sur la santé). La qualité de l'air n'est pas dégradée par ce rejet compte tenu des concentrations très faibles mises en jeu. Réduction à la source pour l'activité de démantèlement, dont le but est de recycler et revaloriser un maximum d'éléments.
Déchets générés	Pas de modification du volume de déchets générés par l'activité de démantèlement. Nouveaux déchets générés par l'activité de peinture.	Les déchets liés à l'activité de peinture sont traités par des sociétés spécialisées.

Cadre acoustique	<p>Le projet n'implique pas de bruit supplémentaire par rapport à l'existant. L'aire de point fixe pour les essais moteurs est déplacée vers le sud. Les zones de bruit sont éloignées des habitations.</p>	<p>Mise en place d'un merlon à l'ouest de l'aire de point fixe pour limiter l'impact sur les habitations d'Ossun.</p>
Emissions lumineuses	<p>Pas d'impact particulier</p>	<p>Aucune</p>
Circulation et approvisionnement	<p>Augmentation légère du trafic de véhicules, liée à l'augmentation du nombre de travailleurs. Augmentation du nombre de poids lourd (de 7 à 10 par jour)</p>	<p>Pas de mesures compensatoires</p>
Santé publique	<p>Les études de dispersions de polluants, effectuées avec des hypothèses très défavorables, démontrent l'absence d'impact au niveau des rejets des cheminées de la salle peinture TARMAC 3, que ce soit pour les COV ou pour les poussières.</p>	<p>Utilisation de peinture à faible teneur en solvant. Installation de murs filtrants pour retenir la majorité des poussières. Les rejets sont ainsi en deçà des limites réglementaires. Les cheminées qui culminent à près de 40m de hauteur assurent une bonne dispersion. Les concentrations de COV en sortie sont déjà inférieures à la norme, et le sont d'autant plus après dispersion atmosphérique. Les calculs de quotients de danger sont largement inférieurs à 1, permettant de conclure à l'absence de risque sanitaire. Le cumul de ces émissions avec l'entreprise voisine Daher montre également une absence d'impact.</p>
Patrimoine culturel	<p>Pas d'impact</p>	<p>Aucune</p>
Phase chantier	<p>Perturbations temporaires (poussières, bruit, vibrations, conditions de circulation...) Risques de pollutions de l'eau et de l'air, création de déchets.</p>	<p>Dispositions « chantier vert » appliquées. Respect de la réglementation en vigueur : protection des eaux, nuisances acoustiques... Utilisation d'un maximum d'éléments préfabriqués, calepinage limitant les découpes sur place.</p>
Consommations énergétiques	<p>Le process peinture est gourmand en énergie pour garantir les conditions optimales dans le hall TARMAC 3.</p>	<p>Réduction maximale du volume du hall et usage d'un système de recyclage dans le système de ventilation permettant de diminuer de 50% les besoins de chauffage.</p>